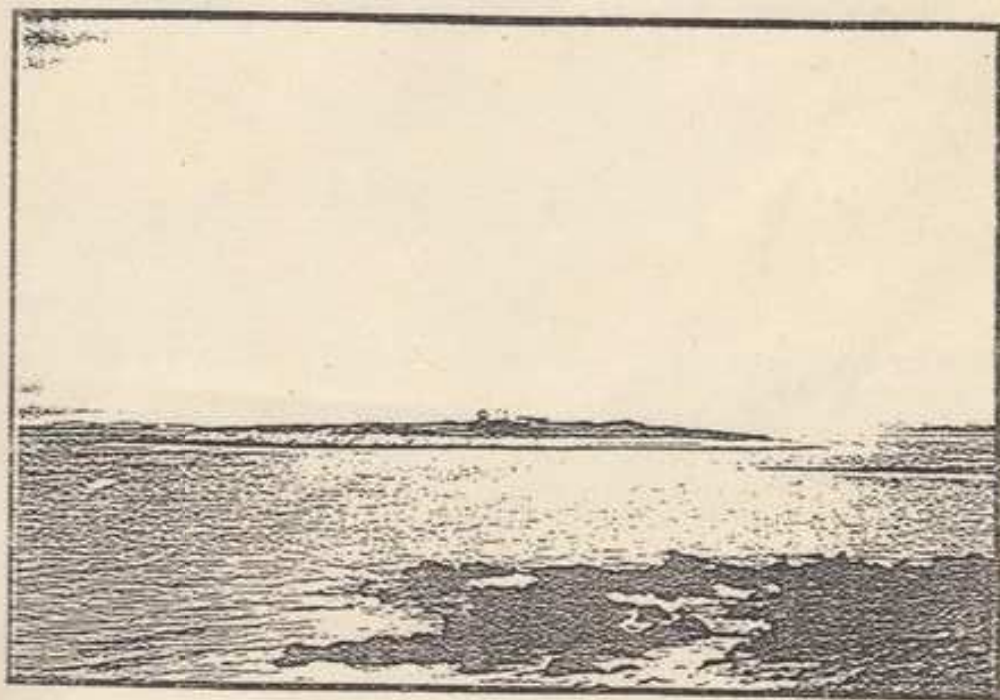


J. MICHEL

UN ÎLOT DU FINISTÈRE

CEZON



J. MICHEL

CEZON

AVANT-PROPOS

CEZON ! Un nom indissociable de celui de Landéda et particulièrement de celui de l'Aber-Wrac'h, tant ce nom est connu des navigateurs.

Ils sont nombreux ceux qui en ont parlé de Cambry à G. Menut et R. Georgelin et les textes qui s'y rapportent sont multiples mais épars.

Aussi est-il bon de les regrouper, de retracer la chronologie de ce haut lieu et de replacer son histoire dans le contexte des époques successives.

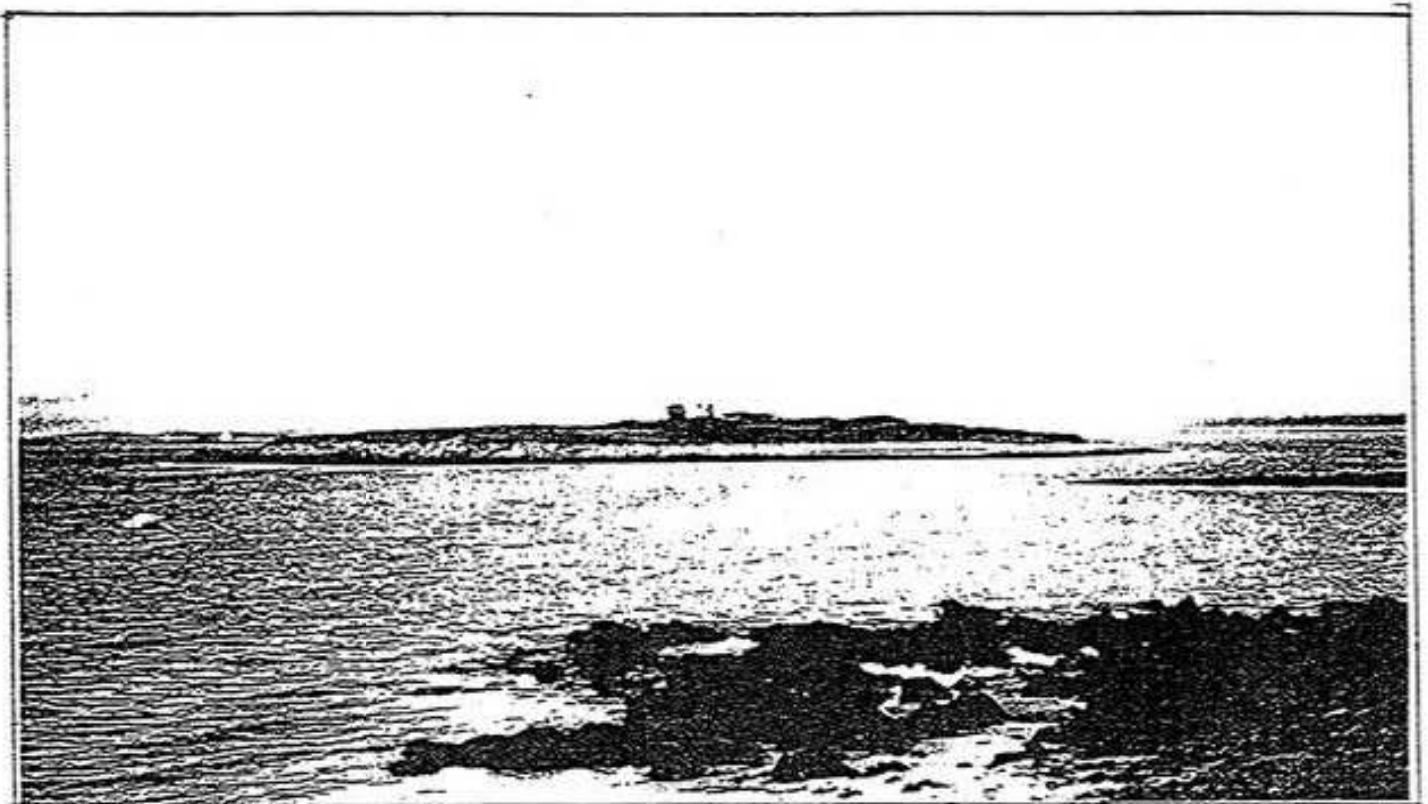
Ces pages ne se proposent qu'un objectif: faire mieux connaître cet îlot et son fort mais aussi évoquer ceux qui le construisirent et y vécurent: hommes, femmes et enfants qui y connurent joies et peines communes à toute collectivité humaine.

J. Michel.

L'ILOT DE CEZON

ET SON FORT

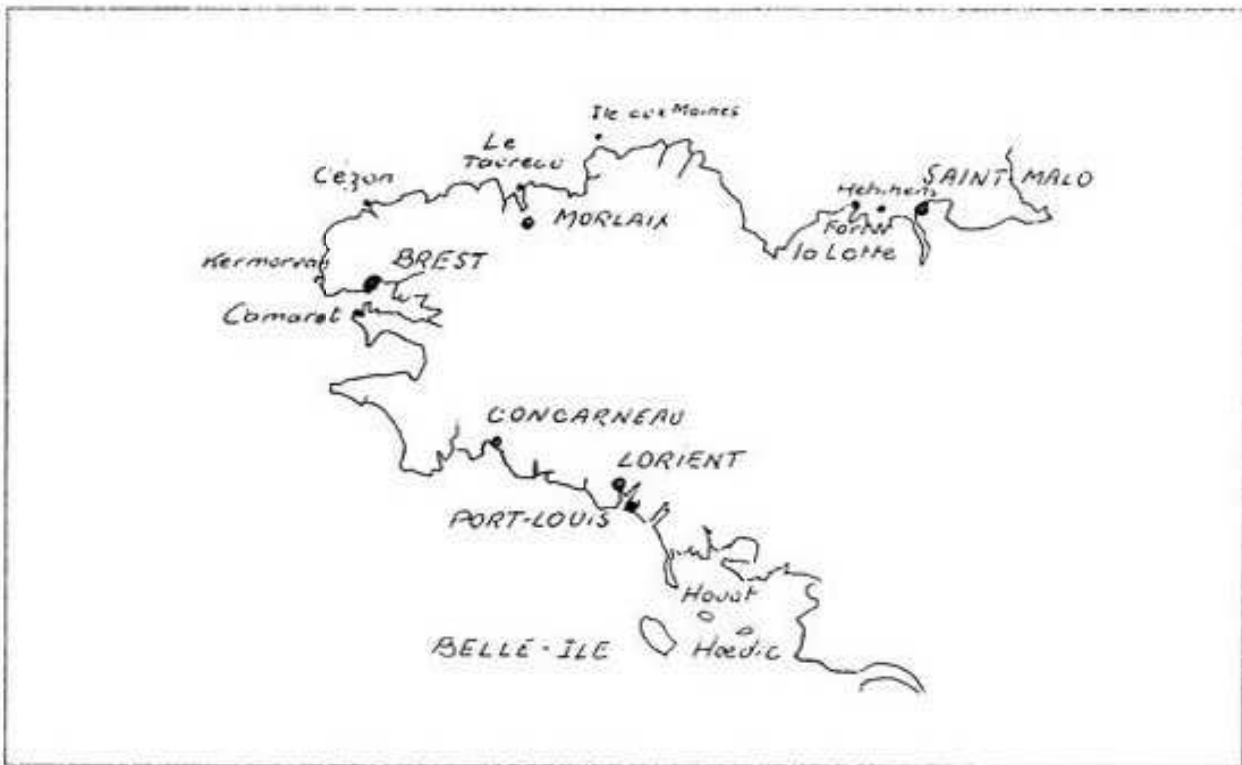
Qui arrive à l'Aber-Wrac'h et longe la côte voit son regard attiré par une tour trapue dominant un îlot barrant l'estuaire. Cet îlot surmonté de son fort, c'est CEZON dont le nom est inséparable de celui de Vauban qui sut discerner l'importance du site et l'intégrer dans un ensemble de défenses et de fortifications allant de Saint-Malo à Belle-Ile.



Homme de guerre, Vauban sait que les conflits sont la ruine des nations et que la prospérité est nécessaire à la puissance de l'Etat.

C'est pourquoi il améliore et construit les citadelles de nos frontières et qu'il protège les ports afin qu'ils puissent rivaliser avec le commerce anglo-hollandais.

Il dote la Bretagne d'une ceinture d'ouvrages et s'il conserve le système de défense assurée par la population sujette "au guet de mer", il ordonne des réparations, des réaménagements, des



constructions nouvelles, adoptant une politique sélective de fortifications: Saint-Malo, Morlaix (château du Taureau), Brest, Concarneau, Port-louis, Belle-Ile. (Voir annexe 1 page 72).Entre ces réalisations importantes, s'intercalent des ouvrages plus réduits constituant des maillons de la chaîne de défense. C'est le cas de CEZON dont le fort est construit pour défendre l'Aber-Wrac'h, port de relâche pour les voiliers souvent arrêtés à l'entrée de la Manche par des vents contraires et qui se voyaient obligés de trouver un abri sûr.



CEZON

D'où vient ce nom parvenu jusqu'à nous et qui nous est familier? Dans son ouvrage "De Brest à la côte", Louis Coudurier cite l'étude consacrée à l'Aber-Wrac'h par Charles Lenthéric, inspecteur général des Ponts et Chaussées (Côtes et ports français de la Manche, chez Plon Nourrit).

"Sur la rive droite de l'Aber-Wrac'h, presque à son embouchure, on trouve les substructions d'un oppidum celtique, qu'on désigne dans le pays sous le nom de Coz-Castell-Ac'h, les ruines du château d'Ac'h. Tout autour et dans les environs, on peut ramasser de nombreuses briques romaines; et les archéologues les plus autorisés croient devoir placer quelque part sur l'une des deux rives, ou dans l'île même de Wrac'h, l'ancienne ville de Vorganium qui était le chef-lieu de la cité des Osismii, la Civitas Osismorum de la "Notice des Provinces", le point d'arrivée de la route militaire qui partait de Nantes, Condevicum, et aboutissait au littoral en passant par Vannes, Dariorigum, et Carhaix, Vorgium; ce dernier était le carrefour peut-être le plus important de toute l'Armorique. On est même allé plus loin; et, en présence d'un assez grand nombre de débris gallo-romains épars, de l'autre côté de l'Aber-Wrac'h, sur la rive gauche de l'estuaire, en face de l'emplacement de la rive droite où on est à peu près d'accord pour retrouver le Vorganium des itinéraires classiques, certains antiquaires n'ont pas craint de voir, dans quelques ruines informes et un peu douteuses, l'ancien port de Gesocribate, que presque tous les géographes assimilent avec beaucoup plus de raison à Brest. Les étymologistes n'ont pas manqué de venir au secours des archéologues et ont vu dans ce Gesocribate le vrai port de la « Fin des Terres ». Geso devant dériver du celtique gwez, au pluriel gwesou, et signifier eau, port; crib désignant en gallois la « pointe de toute chose », une crête, un promontoire extrême, et bed ou bate pouvant être traduit par « monde ». Gesocribate devenait tout naturellement le « Port du bout du Monde ou le Port Finistère »; et pour ceux qui considèrent l'Aberwrach comme la saillie extrême de la vieille péninsule armoricaine, il a été facile d'y placer le port dont le nom était l'expression même et comme traduction de sa position avancée. L'estuaire de l'Aberwrach aurait donc eu dans cette hypothèse deux ports distincts qui se seraient fait vis-à-vis: Vorganium sur la rive droite, Gesocribate sur la rive gauche, disposition analogue à celles de Lockmariaker et de Port-navalo, tous deux gallo-romains, à l'entrée de l'estuaire du Morbihan.

Ces explications d'érudits sont sans doute très recommandables, mais un peu trop ingénieuses pour ne pas être acceptées sans beaucoup de réserve. (voir annexe 2, page 75)

Certains ont remarqué que sur de vieux plans et de très anciennes cartes figure le nom de Césou, très peu différent de celui de Geso, les lettres C et G étant mutables dans la langue celtique; Gesocribate signifiant pour eux: forteresse et hameau.

Il est très vraisemblable que les Romains se seraient bien gardés de laisser sans défense cet îlot qui permettait de s'opposer au débarquement d'invasisseurs venant du Nord.

Mais la configuration du rivage a subi des modifications consécutives aux changements climatiques et, comme Guennoc, Tarec, Roc'h-Avel ou Garo, Cezon fut, vers la fin de la dernière glaciation une hauteur faisant partie du continent et qui n'en fut séparée, sinon au néolithique (6000-2500 av. J-C), du moins vers le 6ème siècle de notre ère, lors de la remontée des eaux qui engloutirent la légendaire Tolente, sa voisine.

Jouant un rôle défensif depuis les temps les plus reculés, Cezon fit vraisemblablement partie d'une chaîne comprenant Castell Gall à Saint-Pabu, Quistillic à Landéda, Castel Ac'h à Plouguerneau.

Un rocher, entre Stagadon et l'île Vierge ne porte-t-il pas, lui le nom de Ar Castell, surplombant la fosse où peut-être repose Tolente ?

Page 194 Note app. par Frémont 5.11.1852
à la suite de la note

Le nom de l'îlot a connu bien des vicissitudes. Cambry dans son « Voyage dans le Finistère » (1794) écrit SEZON. ⇒ 1852 = Frémont - 5.11.

Un arrêté du 22 septembre de la même année pris par le district de Brest parle de Fort SAISON, quant à Brousmiche dans « Voyage dans le Finistère 1829, 1830, 1831 », il note que le havre de l'Aber-Wrac'h est défendu par le Fort CESSON.

Rien d'étonnant à ces formes diverses, on y retrouve les mêmes sons. Mais quelle réalité recouvre ce nom de CEZON ?

De tous temps nos côtes ont connu alertes, débarquements, incursions du fait des Anglais encore appelés Saxons. (Saoz désignant le Saxon ou l'Anglais).

Dans notre commune Corn ar Saozon (le coin des Anglais) n'évoque-t-il pas le souvenir d'une descente meurtrière. René Georgelin n'a-t-il pas signalé que « la venelle qui fait face à la sacristie des enfants de choeur portait le nom de Streat ar Saozon » ?

D'après R. Couffon, le nom de CESSON viendrait du nom franc Saxo et G.Béchar, dans sa thèse de 3ème cycle note au sujet de ce nom « l'interprétation par le nom de personne Saxo ou mieux Saxon qui a été proposée par M. Couffon est phonétiquement valable ».

Le directeur des archives des Côtes d'Armor précise que le nom Cesson découle de Saxon. (voir annexe 3 page 76).

Il en est de même pour les noms de famille : Saoz, Kersauzon, Sauzet, Le Saux . . . désignant une personne descendant d'Anglais ou ayant fait commerce avec eux ou étant allée en Angleterre.

A-t-il fallu qu'ils laissent ici le souvenir d'une menace permanente et de tragiques événements, pour que le nom de l'Anglais se retrouve si souvent et qu'il soit donné en particulier à cet îlot et par voie de conséquence au fort qui y fut édifié et que nous connaissons.

LA MONARCHIE

Ce n'est qu'à partir du 17^{ème} siècle que l'histoire de CEZON peut vraiment être retracée.

A cette époque, en vertu de l'ordonnance de 1681 (reprise en 1709), la population était astreinte au « guet de la mer et à la défense des côtes » si elle habitait à moins de deux heures du rivage. Armée de fourches, elle était renforcée, en cas d'attaque, par l'arrière-ban, c'est-à-dire par les effectifs de la noblesse équipés à leurs frais et commandés par un capitaine dans chaque évêché qui est souvent également capitaine garde-côte.

L. Le Guennec dans son « Finistère monumental » signale qu'en 1674 « escuyer François Le Drennec, seigneur de Mezou déclare être capitaine des milices de Plouvien, Bourg-Blanc, Loc Brévalaire, sujettes à la garde du fort CEZON ». Ce qui témoigne de l'existence d'une structure défensive antérieure au fort actuel.

Par ordonnance de 1685, l'île fait partie de la capitainerie de Saint-Renan qui se scinda entre la capitainerie de Brest (jusqu'à la rive Ouest de l'Aber-Benoît) et celle de l'Aber-Wrac'h (de la rive Est de l'Aber-Benoît à Plounéour Trez).

Vauban fit plusieurs voyages en Bretagne à partir de 1683 et il inspecta en 1685 les travaux en cours à Brest, visita Ouessant et la côte Nord du Finistère.

« Il s'intéresse beaucoup au Port de l'Aber-Wrac'h où il se rend fin août et y inspecte les passes d'entrée », sondant les chenaux à basse mer, son intention était d'y établir un port en demandant la construction de quais et de 4 batteries pour en défendre l'entrée ». Il révélait aussi un souci de marin en préconisant l'installation d'une ou deux douzaines de balises qui ne seraient que de petits mâts sur les rochers pour marquer les passes et les rochers découvrant à basse-mer ».

(B. Hulin : L'oeuvre de Vauban. Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie)

C'est dans ses lettres des 2 et 7 septembre 1685 adressées au Marquis Jean-Baptiste SEIGNELAY, secrétaire d'état à la marine ayant succédé à son père COLBERT (1683) que Vauban rapporte les conclusions de ses visites à l'Aber-Wrac'h.

Le Maréchal de Vauban à Monseigneur le Marquis de Seignelay

Brest le 2 septembre 1685

J'arrive à l'instant, Monseigneur, de la visite du Port de l'Aber-Wrac'h que j'ai effectuée hier tout le jour durant et par le plus beau temps du monde, en compagnie de Monsieur Desclouzeaux et du Sieur de la Voye.

Les passes

Du fond du port jusqu'à la sortie, je suis passé et repassé par toutes les passes où il serait nécessaire de réaliser des batteries ou de petites forteresses pour la protection de son accès.

Ce port pour sauvage qu'il soit, me paraît très intéressant en ce qu'il comporte trois passes qui permettent d'entrer et de sortir en tout temps, pourvu que les vents ne soient pas trop forts.

La passe principale est très large et la plus petite, dite chenal des Malouins, ne fait pas moins de 80 toises ⁽¹⁾ en son endroit le plus étroit. La partie dangereuse de ce chenal s'étire sur quelque 350 toises, après quoi c'est, ou la pleine mer, ou le port qui a près de 2 lieues ⁽²⁾ de longueur et pas moins de 4 à 7 brasses ⁽³⁾ d'eau à basse mer. Il est très facile à contrôler parce qu'à l'endroit où les passes se rejoignent pour ne former qu'un seul chenal, il y a de petites îles sur lesquelles on peut édifier des batteries et entre lesquelles les vaisseaux sont obligés de passer à portée de pistolet. Il y a aussi deux autres endroits avantageusement placés où l'on pourrait en faire.

Pour ce qui est de la sûreté des entrées, il suffit de bien les baliser, ce qui est très facile et les faire reconnaître par les pilotes du port et par les gens du pays, moyennant quoi ils se les rendront familières; et toutes les difficultés ne seront plus que pour les ennemis.

Reste à savoir si vous voulez que ce port serve de retraite à une armée combattue qui serait poursuivie - ou à une escadre - ou si vous voulez seulement le faire armer pour la sûreté des marchands et de nos câpres ⁽⁴⁾. Dans ce cas, il suffit d'y établir 10 à 12 canons répartis en 2 batteries protégées par quelques redoutes. Dans l'autre, pour défendre l'entrée contre une armée ou de grosses escadres, il faut y établir jusqu'à quatre batteries de 18 à 20 gros canons chacune, avec les redoutes et clôtures nécessaires à leur protection. Moyennant quoi il est évident qu'il n'y a point de vaisseau quel qu'il soit, qui puisse la passer sans être coulé bas.

J'oubliais de vous préciser qu'on peut mouiller dans toutes les passes, qu'il n'y a pas un endroit dans le port où les vaisseaux ne soient en sûreté et qu'en outre, il y a tant de place que tous les vaisseaux du Roi pourraient y tenir, fort à l'aise.

(1) 1 toise = 1,949 m et divisée en 6 pieds (1 p = 0,324 m)

(2) 1 lieue = 4 km

(3) 1 brasse = 1,62 m à 1,83 m

(4) câpre = vaisseau corsaire

Si vous choisissez cette option, il sera nécessaire de faire des quais en deux ou trois endroits pour amarrer les vaisseaux et pour servir à les haler au dedans ou au dehors.

Je vous enverrai un petit plan pour vous indiquer l'emplacement des batteries avant mon départ. Au reste, j'en ai encore ici pour 3 ou 4 jours, pour cela, et pour les affaires se rapportant à la construction des bassins et des fortifications.

Le Maréchal de Vauban à Monseigneur le Marquis de Seigneley

Brest le 7 septembre 1685

Voici Monseigneur, les plans du havre d'Aber Wrac'h que je vous ai promis. Le petit plan figure trois batteries. La quatrième n'y est pas représentée parce qu'elle est située sur une roche plate où on peut lui donner la forme que l'on voudra, sans qu'il soit nécessaire d'en faire d'autre dessin que celui de la grande feuille marquée A.

Le grand plan fait voir les embouchures du havre avec leur profondeur et celle de leurs chenaux à basse mer, la passe (principale) marquée de lignes ponctuées et les quatre batteries avec la croisée de leurs feux.

Elles sont si bien disposées qu'il n'y a point de navires qui puissent entrer sans s'exposer au feu, de l'avant, de l'arrière et par le travers de l'un ou de l'autre bord, sur une distance de 5 grands quarts de lieue.

Si vous voulez n'armer ce port que contre les corsaires, la batterie de l'Île Groix - et à la rigueur, celle de l'Île Plate - armées de 8 à 10 canons chacune, pourront suffire.

Mais si vous voulez le mettre en état de pouvoir protéger des escadres ou une armée battue, et faire en sorte que l'ennemi ne vienne pas les y incendier, alors les 4 batteries y seront nécessaires, et devront comporter 10 à 15 pièces chacune.

Les seules dépenses d'aménagement de ce port consisteraient, à mon avis, à édifier ces batteries, quelque 200 toises de quai et une ou deux douzaines de balises, dont la plupart ne seraient que de petits mâts plantés sur des roches qui ne découvrent qu'à marée basse.

Si le Roi décide cet emplacement, vous voudrez bien avoir la bonté de renvoyer ces plans dans les meilleurs délais, afin que le Sieur de la Voye puisse aller en faire l'estimation sur place et que celle-ci vous soit adressée suffisamment tôt pour que vous puissiez en faire état, l'an prochain.

J'ai l'honneur de vous rapporter dans ma précédente lettre que j'avais visité les trois passes de ce havre en compagnie de Monsieur Desclouzeaux et du Sieur de la Voye. Il y a une quatrième où je ne suis pas allé et qui est peu connue bien qu'il y reste partout 4, 5 ou 6 brasses d'eau à basse mer. Elle fait un long circuit au milieu des dangers, ce qui fait qu'elle est peu fréquentée. Cependant étant bien connue, il peut arriver des temps qu'elle pourrait bien servir.

La longueur de ce port est trois fois celle du port de Brest. Quant à sa largeur à basse mer, elle est au moins équivalente à celle du port de Brest à pleine mer. Comme il n'a presque pas de courant, qu'il a de bons fonds partout, et quatre passes différemment orientées, il s'en suit qu'on peut y entrer ou en sortir en tout temps, pourvu qu'il n'y ait point de brume et que les vents ne soient pas trop forts. Et tous les dangers, qui se distinguent bien mieux par mauvais temps que quand il fait beau, sont évités en un quart d'heure.

Je crois que pour tout officier, il suffirait d'avoir un capitaine de port assisté d'un lieutenant et de 8 ou 10 maîtres canonnières qui, après instructions, pourraient aussi servir de pilotes côtiers, pour ce port exclusivement. Ils résideraient dans l'une des principales batteries et pourraient être renforcés en temps de guerre par une garde organisée avec des gens de la côte, puisqu'ils sont presque tous matelots et bons canonnières. Cela devrait à mon avis, suffire pour maintenir l'entrée et le port en sûreté.

Lors de son retour en 1689, il ré^uisit son projet, faute de crédits, à une batterie à établir sur l'îlot de CEZON. Il écrivit quelque temps après pour exposer de nouveau ses idées:

L'Aber-wrac'h, 1689

C'est un port de 2 800 toises de long qui offre à basse mer, une profondeur de 5 à 8 brasses d'eau sur une largeur supérieure à celle du port de Brest à pleine mer. Les fonds sont nets. Les côtes, plates et abordables sur toute leur longueur.

Samedi, 1651-1690
colbert (1651-1690) → à P. ...
P. ...
à P. ...
à P. ...

De sorte que si une armée entreprenait d'y débarquer à basse mer, elle pourrait le faire des deux côtés, de l' Ile Cezon jusqu'au fond du port, et soutenir la descente du mousquet.

Il est vrai aussi, que du milieu du port jusqu'à l'extrémité des pointes, les côtes sont en pente assez douce, mais néanmoins, suffisamment hautes pour qu'à partir des retranchements qui seraient réalisés en leur sommet, on surplombe le pont des vaisseaux et qu'on y interdise ainsi toute manoeuvre.

colbert (1619-1683)

Je ne crois pas que le canon de l'ennemi puisse atteindre ce retranchement. Mais je ne crois pas non plus qu'il lui soit facile de débarquer plus bas s'il en avait envie, parce que la mer se retire fort loin.

Cependant, les troupes débarquées pourraient se mettre en ordre de bataille sur des îlots hors la portée du mousquet, à droite comme à gauche, et de là, marcher sur les retranchements, par grands fronts, sans qu'il soit possible d'y résister. A moins d'avoir d'importants corps de troupes de chaque côté de l'entrée. Et encore, ceux-ci seraient-ils tellement dispersés qu'il leur serait difficile d'empêcher l'ennemi de réussir s'il se présentait en grand nombre et par temps calme.

Oranget de Tort

Ce qu'il y a d'avantageux pour nous, c'est que

1° La mer est presque toujours dure à l'endroit le plus approprié à un débarquement.

2° Il n'y a pas de raison suffisante pour obliger l'ennemi à risquer dans ces parages l'armée qui serait nécessaire pour pouvoir donner quelque inquiétude à Brest. Brest qui n'en est en vérité qu'à 6 lieues, mais qu'on ne peut atteindre que par des chemins très rudes pour les charrois, et par de petits défilés où l'on ne passe qu'en ligne de file. Ainsi, en plus du temps nécessaire à son débarquement, il faudrait à cette armée, encore au moins deux jours pour parcourir le chemin qui la sépare de Brest (que l'on pourrait alors renforcer par mer et par terre).

3° Il risque d'y avoir chez l'ennemi, trop de décalage entre la flotte et la troupe, la flotte pouvant ne point parvenir à entrer dans la rade au moment où la troupe arriverait

Tien - tien!!!

devant la ville en raison des vents contraires ou d'autre chose, l'acculant à de grandes extrémités.

4° Des vents peuvent empêcher les vaisseaux de sortir du port après qu'ils aient débarqué leurs troupes, risquant ainsi de compromettre l'opération en raison de la difficulté qu'il y aurait à acheminer les munitions de l'Aber à Brest (qu'aurait alors largement le temps de se mettre en état de réagir).

Cette (dernière) raison, jointe au fait qu'il n'y a point dans ce port, d'habitation ou de lieu qu'on puisse fortifier; à celui qu'il est nécessaire à quiconque voudra entreprendre quelque chose sur Brest, de se rendre maître de la rade; et à mille autres choses trop longues à dire; (cette raison) me persuade qu'il n'y a rien à craindre du côté de l'Aber Wrach en matière de grand débarquement. Ce qu'il faut seulement, c'est mettre le port en état de pouvoir servir de refuge à nos corsaires et vaisseaux marchands battus par le mauvais temps ou poursuivis par l'ennemi.

Pour cela, il suffirait de réaliser les 4 batteries proposées il y a 4 ans, capables de sérieusement endommager une armée tentant de débarquer, voire même de l'en empêcher. Mais s'agissant d'un ouvrage de paix, vu sa dimension et son coût, je crois qu'on peut pour l'instant, se limiter à une batterie de 8 pièces sur l'île Cezon, respectant autant que faire ce peut le dessin qui en avait été fait.

Il suffira que cet ouvrage soit à mortier de terre grasse fouettée, jointoyé de chaux et de sable. Il faudra le fermer par derrière d'un bon mur de qualité et l'entourer d'un fossé. (Il faudra) lui faire un parapet qui résiste au canon, avec embrasures, côté mer, et qui résiste au mousquet, côté terre, le doter d'un corps de garde de 40 hommes répartis en deux chambres; lui adjoindre un petit magasin voûté sur le côté opposé à la cheminée et de l'autre, un petit hangar de 8 à 10 pieds de large pour abriter l'armement des pièces, le tout à l'abri du rocher et hors de visée de l'ennemi. En outre, comme l'île est très petite, on pourra retrancher l'ensemble, et surtout bien fermer l'arrière de la batterie, lui faire des flancs, et l'entourer d'un bon fossé traversé d'un pont dormant coupé d'une planchette.

Le temps étant très mauvais quand je m'y suis rendu, 41 barques ou petits bâtiments de taille équivalente s'y étaient réfugiés. Bien que le vent fût mauvais et très fort, elles y étaient aussi tranquilles que sur un étang. Et quand bien même, elles auraient été cent fois plus nombreuses elles auraient pu y tenir de la même façon et fort à l'aise

1689

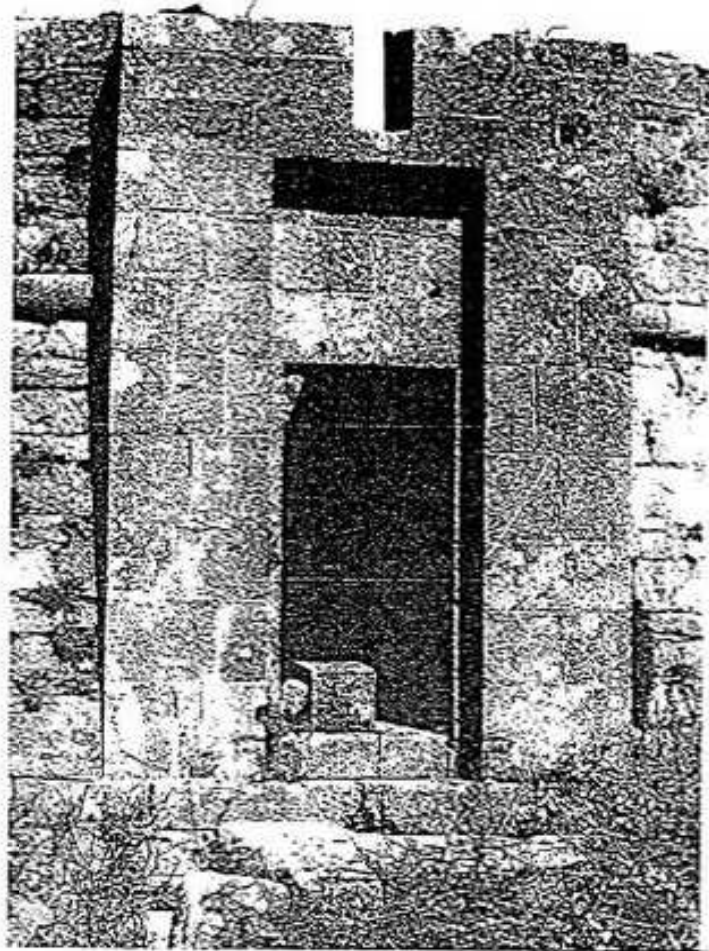
10000/41 ≈ 250 écus
7

En outre, tous ces bâtiments sur lesquels il y avait peut-être 100 000 écus de marchandises auraient pu être brûlés ou au moins pillés par un seul corsaire armé de 20 canons; ce qui prouve bien la nécessité qu'il y a d'équiper l'entrée de ce havre.

Non, un corsaire soit il entre, soit il sort
mais pas les deux.

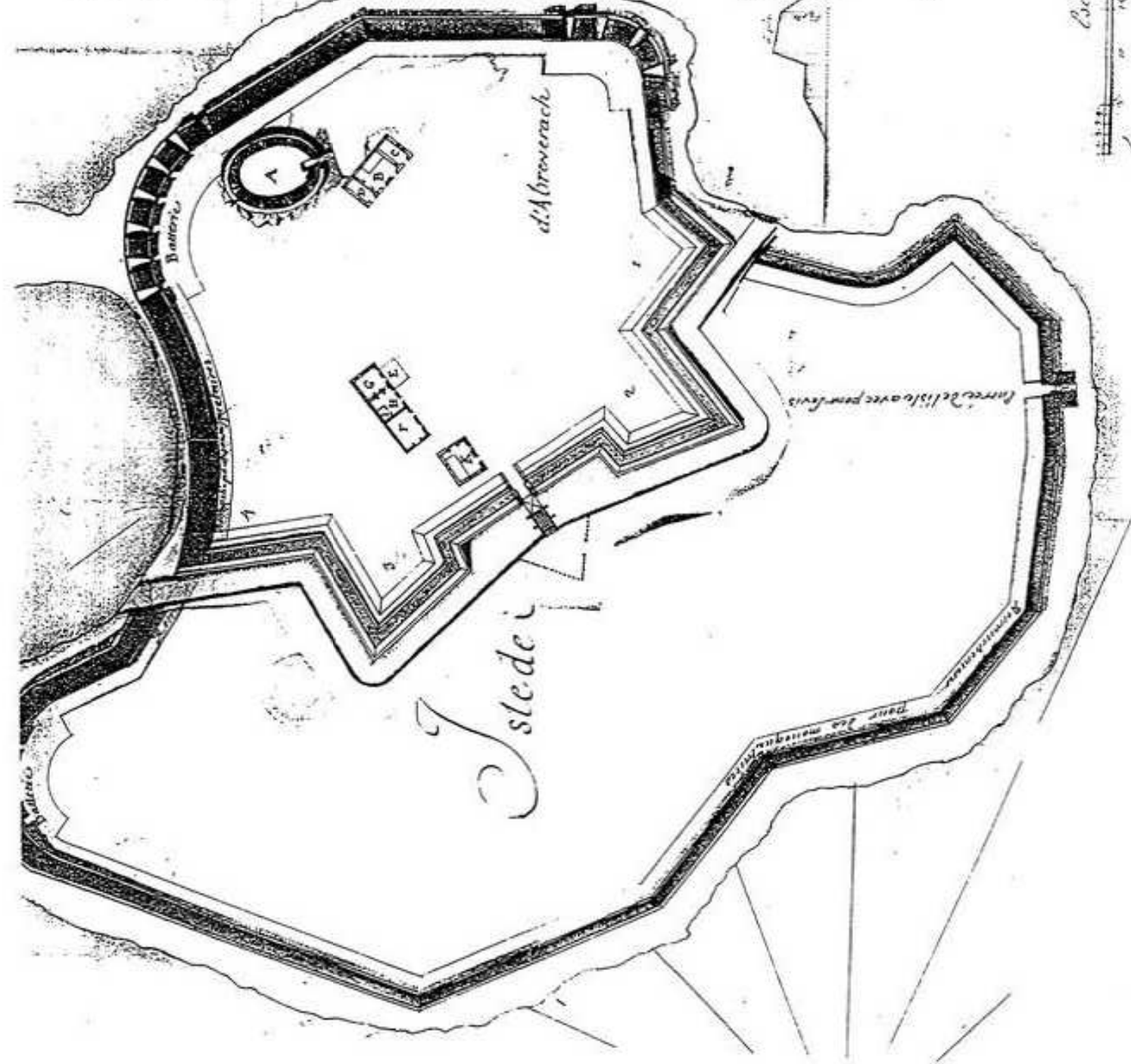
On songea un moment à un autre site pour assurer la défense de l'Aber-Wrac'h : celui de l'île de Groix. (Annexe 4, page 77).

Le fort appuie la plus grande partie de son enceinte sur le rivage au Nord, à l'Est et au Sud. Côté terre (Ouest) l'enceinte est bastionnée comprenant des ouvrages de fortifications disposés en pointe avec deux faces et deux flancs, l'accès se faisant par un pont-levis. Concrétisation parfaite des théories de Vauban en matière de fortifications : construction enterrée, fossés, mur présentant des angles.



Entrée de la tour, cliché CASTEL, 1979 Mairie

A. Batterie de canon
 B. Casernes pour les soldats
 C. Puits
 D. Puits
 E. Puits
 F. Puits
 G. Puits
 H. Puits
 I. Puits
 J. Puits
 K. Puits
 L. Puits
 M. Puits
 N. Puits
 O. Puits
 P. Puits
 Q. Puits
 R. Puits
 S. Puits
 T. Puits
 U. Puits
 V. Puits
 W. Puits
 X. Puits
 Y. Puits
 Z. Puits



Plan fait à Brest le 31 octobre 1704

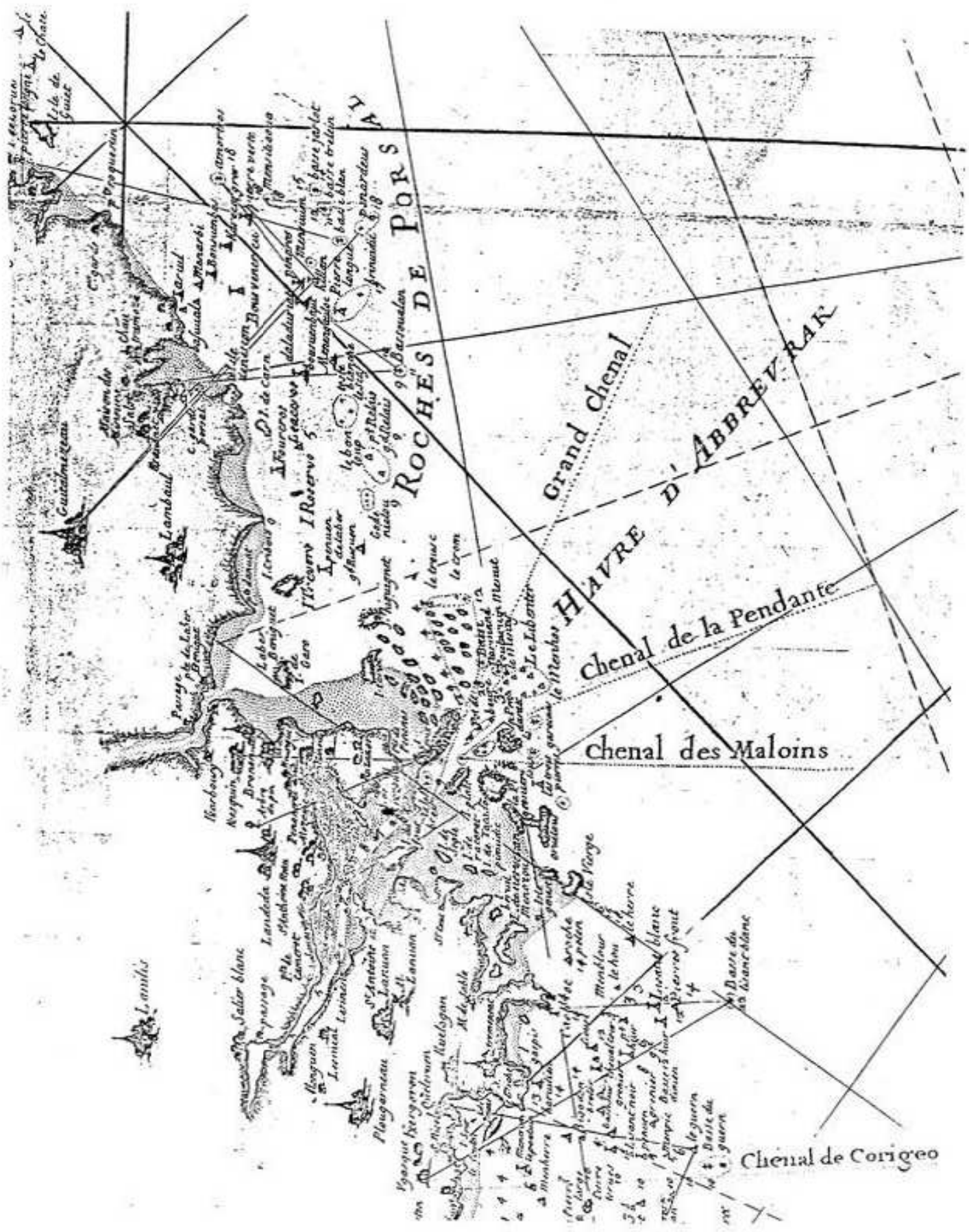
On ne peut parler du fort, sans évoquer ceux qui, de leurs mains, l'édifièrent en cette fin du 17ème siècle alors que se prolongeait la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697). C'est encore le temps de la corvée, au bénéfice du seigneur mais aussi du Roi.

Combien devront consacrer de leur temps pour construire le fort ? Il faudra, à l'appel du crieur, qui, devant la porte de l'église, annonce la corvée ou après avoir été désigné par le syndic, laisser son travail, abandonner son labour ou sa moisson pour se diriger vers le chantier et là travailler dur au lever du soleil, avec tout juste un peu de temps pour s'alimenter.

Il faut ouvrir des carrières, briser le rocher, tailler les pierres, les transporter, les assembler, creuser les fossés, et tout cela dans des conditions pénibles, mal protégé contre les intempéries. Que de souffrances pour ceux qui travaillent ici. Leurs noms figurent dans les registres d'état civil, mais ne sont réellement connus que si survient une catastrophe comme celle de février 1762.

Mais, le fort construit voit arriver ses occupants. On a vécu ici, on y a connu des joies et des peines. Sur cet îlot désolé et isolé du continent la vie ne devait pas être tous les jours agréable.

Certes, on pouvait aller à terre, à pied par marée basse ou en canot par marée haute. Le quartier des Anges, le bourg avec son église et ses auberges permettaient un peu d'évasion. De nombreuses compagnies se succédèrent au fort, des relations s'établirent avec la population à tous les niveaux de la hiérarchie, particulièrement au siècle suivant.



Carte Marine 1694 « Havre d'Abbrevrak »



LOUIS XIV
1643-1715

Le début du 18ème siècle est marqué par la guerre de succession d'Espagne (1701-1714) terminée par le traité d'Utrecht. C'est aussi la fin du règne de Louis XIV (1643-1715).

Transposition d'un coup de pied de pécunier
« SEZON » en ¹⁷⁰² Angles ³⁰⁴² sous le point temporaire

A CEZON, se succèdent plusieurs garnisons et les relations se multiplient entre militaires et population.

René GOASCHON, âgé de 22 ans, soldat ayant fait voir son congé du 15 mai 1700 par la juridiction de Landerneau et résidant depuis longtemps à « SEZON » aux Angles, épouse le 24, Marguerite KERLEGUER, lingère, habitant le même quartier.

René goaschon fils de Jean âgé de 22 ans soldat ayant
vu son congé signé des jures et bondeur du 15^e may
par la juridiction de Landerneau original de Cabildo
Landerneau résidant a Landerneau depuis long temps
Jean en Angles et Marguerite Kerleguer maistrise
Jacques et de Marie Cheux ces deux lingères ont
Le 24^e le mariage par le ministre de M^{re} goaschon
frère en Cabildo de Pierre reviens le 24^e May
Devant les barmes de Landerneau les 25^e avril
sans opposition ny empêchement en presence de
J. P. Delandida

Le 29 juillet 1706 voit la naissance du fils de Nicolas SEVERY écrivain du Roy à « l'Isle de CEZON ».

Nicolas Severy fils naturel et légitime de M^{re} Nicolas Severy
Ecrivain du Roy a l'Isle de Cezon et de M^{re} Marie de Paris naquit
Le 29^e juillet 1706 et fut baptisé le même jour par les
Prestres Les Parrains et marraines furent Jean Caylergues et
M^{re} Marie Theresse gelin qui ont sig Caylergues Marie Theresse
Nicolas Severy Jean Juvion
Frère B. Delandida

Joseph DE CARHEIS, commandant de l'île de CEZON sera parrain de Marie Thérèse Messager le 5 septembre 1708.

Le 29 janvier 1710, Pierre JOUAN, originaire de la paroisse de Saint-Houardon (Landerneau), soldat nommé « BEL HUMEUR », appartenant à la compagnie de Monsieur



Parceveaux de Keramel, obtient de ce dernier congé d'épouser Constance Le Duff. Peu après, le 27 février, Sébastien JESTIN, de Guipavas, soldat nommé « BELLE FONTAINE », de la compagnie de Landerneau, épouse Renée Bian.

René DELASGUEN, commandant de l'île est parrain de Jean Talarmin le 29 mars 1711. Le 18 mai 1713, Jean LE BORGNE, soldat de la compagnie de messire Lavaille, épouse Anne Plescop, avec le consentement de son capitaine.



Piquier Infanterie
Sergent Soldat



Louis XV

Le règne de Louis XV (1715-1774) voit se succéder de nombreuses guerres terminées par le traité de Paris (1763). Si le fort pouvait parler, il nous rapporterait les événements heureux ou malheureux dont il a été témoin.

Gabriel SANQUER de Guipavas, nommé «LA MARCHÉ», soldat de la compagnie de messire Daittelan du Conquet et Françoise Marzin de Lannilis, se marient le 22 septembre 1716.

Le 5 octobre 1727, le recteur de Landéda, messire Petton rédige le rapport suivant : un soldat de la compagnie de M. de la Beidoyère, nommé « LA BONTE », titre de guerre, de



Soldat du XVIII^e siècle

la garnison du château de SAISON en Landéda où il était de garde, n'a su me dire le nom ni surnom quoy qu'interrogé par moi, en présence de M. de la Motte Severy, garde magasin du dit château de SAISON, de Pierre Laziou, de Monsieur de la Braise et de plusieurs autres, âgé d'environ 27 ou 28 ans, se noya le dimanche 5^{ème} jour d'octobre 1727, auprès du couvent des Recolets des Anges et fut enterré le lendemain dans la chapelle de Saint-Sébastien sur le cimetière de l'église paroissiale par la permission des juges de l'Amirauté de Brest.

Joseph JARNUGUEN, sieur de la Porte, chirurgien-major du « château de SAISON » qui avait été parrain de Lin Le Vaillant le 11 mars 1729, meurt à 73 ans, le 14 avril 1730 et est inhumé dans l'église des Recolets.

Jean LE ROUX, soldat de la marine se noie dans la mer d'Abervrac, le 6 janvier 1735 et est inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale. Maître Pierre Laziou, patron de la chaloupe de « Lille de SAISON » décède le 7 décembre 1739, âgé d'environ 44 ans.

C'est le 5 janvier 1749, que Nicolas DE SEVERY sieur de la Mothe, « escrivain et garde de magasin pour le Roy » au château de SAISON meurt à l'âge de 80 ans. Il sera enterré le lendemain dans l'église des Pères Recolets.

Des liens étroits semblent s'être créés entre les officiers du fort et les employés des « fermes » du Roy. En effet, le 26 avril 1756, messire Toussaint Marie de Kervin, enseigne

des « vesseaux » du Roy du département de Brest et commandant du fort de SEZON est parrain de Marie Barbier fille d'un employé des fermes du Roy. (Le mot « ferme » désigne la délégation que le souverain fait de percevoir certains revenus et impôts).

Le 2 mars 1757, Jean GUEGANTON, âgé d'environ 80 ans, invalide de la marine et gardien du château de SAISON, meurt au quartier des Anges. Le 18 août 1760, naît le fils de « noble » homme François LE BIHAN, capitaine de la compagnie du guet de la paroisse de Landéda et le 5 octobre de la même année, Jacques DUROS, lieutenant du détachement « garde cottes » de cette paroisse est parrain de Jeanne Tréguer, née au Vourch.

A cette époque, on relève les noms de plusieurs habitants de la commune servant dans la marine.

Si François LE VAILLANT est porté en 1757, comme bombardier, actuellement en mer, Claude ACH, bombardier également (1758) et le sieur Daniel BRABAN, bombardier et canonnier ordinaire (1760) peuvent avoir servi à Cézon.

Le 10 février 1762 les hommes de corvée du fort sont victimes d'une catastrophe qui fait 16 victimes. Les cahiers paroissiaux rapportent ainsi ce malheureux événement :

« L'an 1762, le 11 février, en conséquence d'une lettre de monsieur Jourdain, lieutenant général de l'amirauté de Léon, établi à Brest en date du 10 du présent mois et an furent inhumés 16 cadavres en présence de leurs parents et autres, trouvés noyés sur la « graive » à Traon-Bizin dont 15 de cette paroisse et un de celle de Lannilis et désignés par ordre du syndic de cette paroisse pour transporter du bois au fort SAISON, dont les noms ont été dictés par les dits parents comme ci-après :



- Jean LAOT, de Kerhuelguen, environ 55 ans
- Tanguy CLEGUER, de Cantrézoc, environ 35 ans
- Nicolas KERAMOAL, de Quérisquin, environ 40 ans
- François KERAMOAL, de Quérisquin, environ 35 ans
- Antoine QUERADANET, de Quermenguy, environ 50 ans
- Jean LE DEUN, de l'Armorique, environ 36 ans
- Goulven GUIZIOU, de Lohodan, environ 50 ans
- Philibert CHAPEL, du Vrennic, environ 35 ans
- Jacques LE ROS, de l'Armorique, environ 30 ans

- François PALLIER, de Quersalou, environ 50 ans
- Jean SEITE, de Kerviré, environ 36 ans
- Charles THERENE, de Querviré, environ 50 ans
- Jacques ABGUILLERM, de Lohodan, environ 30 ans
- Laurent GOULHAN, de Quérusal, paroisse de Lannilis, environ 50 ans
- Jacques GUEGUEN, de Querheulguen, environ 18 ans
- Guillaume PALLIER, de Kerviré, environ 17 ans... »

Voir à ce sujet l'annexe 5 page 79 : la gwerz des « Naufragés de Landéda ».

Mais on ne saura pourquoi, l'an 1769, 19 janvier, fut trouvé noyé sur le rivage du château de CEZON, le corps de Françoise KERDUFF épouse de Jean Bars, âgée de 30 ans environ ...

IMPORTANCE DE L'ILE

L'île de Cézon constituait le point fort de la Capitainerie. D'après le nombre de canons en place, après 1742, la garnison complète devait approcher quatre-vingt, officiers compris. S'agissant de miliciens, convoqués pour les exercices et en cas d'alerte, l'effectif permanent, nécessaire pour assurer le guet et la police de la rade, ne devait pas dépasser une quinzaine, le gardien de la batterie inclus.

Ce dernier, comme ses collègues et la garnison de certains ouvrages, comme la Bastille et le Château du Taureau, était un « invalide », c'est-à-dire un ancien soldat de l'armée royale, devenu inapte à faire campagne, par suite de blessure, mais pouvant assurer un service sédentaire : garde et entretien du matériel, participation à l'instruction des canonniers de la milice. Il logeait sur place, avec femme et enfants. Cette circonstance, la durée de leur séjour aussi, donnèrent à quelques gardiens l'impression que le domaine militaire confié à leur surveillance était un peu le leur. Au point que l'un d'eux en vint à taxer les paysans venus récolter le goémon sur les rochers voisins (à Callot, pendant la Restauration). Le cas ne fut peut être pas unique : déjà l'ordonnance de 1685 interdisait aux capitaines de paroisses et à leurs hommes d'intervenir dans l'organisation de cette récolte, au détriment des fabriciens, seuls compétents. Probablement pas sans raison.

Malgré sa superficie assez faible, l'île de Cézon possédait plusieurs ouvrages défensifs. Ils pouvaient agir dans toutes les directions, y compris vers l'intérieur de la rade. La hauteur du donjon, peu élevée, permettait néanmoins à ses pièces de commander l'île Longue et la Presqu'île de Sainte-Marguerite. La garnison pouvait ainsi s'opposer à une attaque, venue de terre, à la basse mer, moment où l'île devenait accessible.

Avant 1742, il existait une batterie - deux de 18 et deux de 4 - située en dehors du retranchement, une seconde, dite «du Fer à Cheval», au pied du Donjon, avec 4 pièces de 18 et deux de 12, celle dirigée vers le port, un canon de 12 et un de 6, le Donjon équipé avec deux canons de 12 et trois de 8.

Le remaniement de 1742 supprima la batterie extérieure, trop vulnérable, probablement. Ses deux pièces de 4 furent retirées, vraisemblablement hors de service, car leur réemploi ne figure pas. Les deux canons de 18 vinrent prendre la place de deux autres, du calibre 12, portés au Donjon. Le canon de 6, fut remonté sur affût de campagne et envoyé à l'île Vénan, pour être confié aux habitants du village, pour la défense de Fort Malo, avec un canon de 4, qui s'y trouvait déjà.

Texte de Paul CHEVAL, Commandant du Génie (E.R).

22 novembre 1986.

Il existait déjà, avant 1742, une chaloupe à huit avirons. Trop vieille et trop petite, il fut prescrit de la remplacer par une plus grande, utilisable à la voile ou à la rame avec douze avirons, cette fois. Armée par un maître-chaloupiier, maître-canonnier, en même temps, douze « aydes, qui seront en même temps chaloupiers », « garnie d'un grappin, mât, voiles, palans et grément et de douze avirons de pointe, plus six pièces de 4. Eaux : trente barils de galère, dix gamelles et dix bidons. Et quatre périeurs ou petits canons montés sur chandeliers ».

Armement assez sérieux pour impressionner les navires de commerce, dissuasif à l'égard de petits corsaires ou pirates, qui ne disposaient pas toujours d'un armement beaucoup plus important et ne tenaient pas à éprouver des avaries qui les auraient mis en difficulté dans les chenaux environnés de récifs.

La chaloupe devait aussi servir pour un emploi plus pacifique et quotidien : celui de pêcheur, « pour la subsistance de la troupe étant souvent privée de tous secours ». Aussi, on demandait du fil, du liège, du plomb et du cordage, pour confectionner une senne. Elle ne servait pas au transport des miliciens à l'île de Cézon, en cas d'alerte : la réquisition de dix bateaux, à

chacun des points suivants - Pointe Sainte-Marguerite, Les Anges, Pointe Saint-Antoine - devait l'assurer.

L'armement de la petite forteresse devait recevoir vingt quatre fusils supplémentaires, pour armer les canonniers, en cas de débarquement. Ses munitions, mille livres de poudre, pour porter son approvisionnement de quinze à trente coups par pièce.

Ne quittons pas le donjon du Fort Cézou, sans mentionner le « bâton de signaux », mât de pavillon, par lequel les postes du guet échelonnés sur toute la côte informaient leurs voisins et leur autorité des menaces éventuelles. Un code de signaux permettait de préciser le degré du danger présenté par un navire ennemi, depuis sa mise en panne à proximité de la côte, jusqu'à l'approche du rivage par des chaloupes armées, en passant par la mise à l'eau de ces dernières.

Toutes les batteries signalées plus haut disposaient de ce moyen de signalisation optique, relayé par des coups de canon à blanc, en cas de brume et par des feux, la nuit.

En suivant la côte, vers l'Est, à partir de l'île Cézou, on trouvait deux « bâtons de signaux » et leurs corps de garde aux lieux-dits Rosmeur et Garcenou, ce dernier dans la paroisse de Tréménéac'h. Puis les défenses de Port Malo : une pièce de 4, sur affût de campagne, à laquelle vint s'ajouter celle de 6 provenant de l'île Cézou. Ces pièces devaient être utilisées à partir de l'île Vénan, ou d'un autre point plus favorable éventuellement, par la population elle-même, qui en assurait la garde. En 1763, la pièce de 6 était retournée à Cézou, pour autant qu'elle l'eut quitté effectivement.

Néanmoins, cette partie de la côte possédait une valeur, supérieure, à celle au poids de boulets tirés, par son port de l'Aber Wrac'h, par les refuges accessibles rapidement aux navires, isolés ou en convoi, menacés par les Anglais ou la tempête. D'après le rapport de 1763, la présence de vingt navires à la fois au mouillage derrière Cézou était courante.

Le fort et sa garnison constituent une lourde charge pour la paroisse. Dans un rapport adressé à Monseigneur l'Evêque de Quimper, le 24 décembre 1774, le Recteur de Landéda Guillaume LE JEUNE mentionne en effet : « *Les sources de la mendicité dans cette paroisse sont la misère publique, la cherté des denrées, des salaires perdus au service des troupes du Roi au fort Saison pendant la dernière guerre* » : Guerre de 7 ans (1756-1763).

Il ajoute :

« *L'Hôpital est en outre utile aux marins qui tombent malades au port de l'Aber Wrac'h ou aux troupes du Roi qui sont en temps de guerre au fort de Saison* ».



LOUIS XVI.

Le règne de Louis XVI, commencé en 1774, se termina par le vote de sa déchéance le 21 septembre 1792, suivie de la proclamation de la République le 22.

Son règne fut marqué par l'intervention de la France en 1778 dans la guerre d'Amérique (1778-1783).

Durant ces années, le fort de CEZON fut encore le témoin d'événements attestant l'existence de bonnes relations avec la noblesse locale.

Au mariage de Jean Marec et de Marie Isabelle Goff, le 7 février 1780, on relève la présence du Commandant du fort.

Jean Marec fils majeur de Joseph Marec et de
Marie procte de Frenquij et Marie Isabelle Goff fille de
François Goff et de Marie Aprou du Vouich les deux
de la paroisse ont été ce jour septième février mil sept
cent quatre vingt hancés, mariés et bénis par le misis
tre de l'oussiane curé en présence de Guillaume Goff
peratre du contractant, Jean Quemeneur son oncle, François
Goff pere de la contractante, Gabriel le deun son cousin
germain, et autres témoins sous le sceing du contractant,
la contractante ne sachant signer.

JANVIER 1780
JANVIER 1780
JANVIER 1780

Commandant au fort de Cezon
Thomas Lucas

Le 20 décembre 1775, Thomas LUCAS, canotier à l'Aber-Wrac'h était mort à Kéravel, âgé d'environ 67 ans.

Le 8 avril 1782, au mariage de Charles Marie Gaignon et Marguerite Oguer, la signature du commandant Rampont figure à côté de celle de messire Olivier Claude Le Bihannic, seigneur de Guiquerneau.

Charles Marie Gaignon
 Le Bihannic de Guiquerneau fils
 Oguer
 De Rampont Capitaine
 Commandant Le Détachement du
 Régiment de Brû au fort Cézou
 De Guiquerneau De Tronerec
 De Franval
 De Lanvéoc

Messire François Gilard, seigneur de Keranflech, lieutenant de la division des canoniers garde-côtes de Lesneven, détaché au fort de CEZON est parrain lors du baptême de la fille de Jacques Morel et de Marie Anne Franval, du Quistillic, née le 30 mai 1783, la marraine étant demoiselle Marie Gabrielle Le Bihannic de Guiquerneau.

Gabrielle-Marie-Françoise fille légitime de Jacques Morel
 et de Marie-Anne Franval du Quistillic, née le
 trent-un mai mil sept cent quatre-vingt-trois, baptisée
 le même jour par le P. O. signé Luré, parrain
 messire François Gilard seigneur de Keranflech
 Lieutenant de la Division des Canoniers garde-côte
 de Lesneven détaché au fort Cézou, marraine

1784 10

Demoiselle Marie-Gabrielle du Bihan
 de Guignerneau qui signent, le père
 a déclaré ne pouvoir signer.



Marie-Gabrielle du Bihan de Guignerneau,
 Marie-Anne du Bihan de Guignerneau,
 Marie Yvonne du Bihan de Guignerneau
 François Gilart de Kanglech
 Fr: Mathurin G. Lonn
 Gardien T. Rannan curé de Landéda

Le 15 juin 1784, Paul L'Arc'heur, chaloupier des découvertes à l'avant-garde à Brest, épouse Yvonne Le Bec.

Le sieur Chrystophe Laurent Lambert, écrivain des bureaux de la marine est parrain de Marie Jeanne Bléas, le 5 mars 1785.

Il faut attendre 1788, pour assister à un mariage, après publication des bans, entre Jean Baptiste Martin, de la paroisse de Saint-Martin de Brest, domicilié au dit Landéda et demeurant au fort de CEZON et Jeanne Bergot, domiciliée de fait à Lannilis et de droit à Landéda.

A la naissance de leur premier enfant, le 24 avril 1789, Jean Baptiste Morel est porté « ancien canonnier royal de terre, chevalier de l'épée et gardien du fort SAIZON ». D'autres enfants suivront les 23 juillet 1790 et 16 février 1792.



EST

LA REPUBLIQUE

La convention qui succède à l'Assemblée législative le 21 septembre 1792 doit faire face à l'Europe coalisée mais aussi à une guerre civile qui se développe surtout dans l'Ouest.

Des tentatives de débarquement sur nos côtes sont toujours à redouter. Aussi la surveillance doit-elle être rigoureuse et donne lieu à des consignes très strictes :

Consigne pour les gardiens des batteries

- 1° Le gardien donnera la consigne à la sentinelle de bien surveiller tout ce qui se passera du côté de la mer et de la ville de son poste, et si on apperçoit une escadre, il avertira sur le champ le gardien et lui-même détachera avec un canonnier pour en prévenir le commandant temporaire, et si de même la sentinelle apperçoit soit frégate, corsaire ou chaloupe inconnue qui tenteroit d'abord le poste, il le fera prévenir le gardien, celui-ci sans perte de temps, mettra les canonniers du poste en activité, préparera sa batterie en état de faire feu si besoin est, et dès qu'il verra que le navire sera bien à portée et à dire environ 300 toises, pour ne point commettre inutilement ses munitions.
- 2° La sentinelle de garde à la poudrière, ne permettra à qui que se soit d'approcher la poudrière en baïche ni autre feu.
- 3° Lorsque le gardien accompagnera des canonniers, ira à la poudrière, il les fera se déchausser et mettre à la stationelle tout ce qu'ils pourroient avoir en feu. Sur eux.
- 4° Le gardien, consignera à la garde d'arrêter tous ceux qui se trouveront dans des chaloupes ou bateaux, ou autre bâtiment, qui viendroient débarquer sans son poste, si ce sont gens inconnus et non munis de pasports légaux, il les fera conduire à la municipalité la plus voisine et en rendra compte au com. temporaire.
- 5° Il consignera de faire arrêter et conduire comme dans, toute personnes sans distinction qui paroîtront suspectes et non munis de pasports qui viendroient examiner le poste, et ne permettra à qui que se soit d'entrer, et les employés des douanes qui seront bien connus aux qu'ils le gardien présentera le registre sur lequel ils écriront le rapport de tout ce qu'ils auroient apperçus ou faisant leurs patrouilles. et s'ils ont arrêté dans leurs courses, quelque personnes suspectes, et qu'ils seussent main-prises et conduire à la municipalité voisine, le gardien leur en fournira sans trop de garnis pasports, il laissera en suite visiter le poste, par ceux munis d'ordres des autorités constituées après qu'il les aura vus, et en rendra compte de tout au com. temporaire.
- 6° Le gardien fera maintenir le bon ordre, la discipline et la propreté parmi ses canonniers, fera faire de fréquentes patrouilles, et punira conformément à la loi, ceux qui manqueroient de subordination sous peine d'être lui-même, il observera tout ce que dessus avec prudence.

Pour repousser une éventuelle attaque le fort dispose de 4 canons montés sur affût : 2 de 18 avec 248 boulets, 2 de 12 avec 219 boulets. On trouve aussi 20 barriques de poudre, d'une poudre, précise l'état du matériel « qui fut transportée lors de la dernière guerre, laquelle commença en 78 ». (Guerre d'Indépendance de l'Amérique 1778-1783).

Devant l'état d'insécurité qui règne dans la région « la Convention prudente sachant les relations qui existent entre l'Angleterre et la Bretagne, préfère armer ses positions défensives par des troupes régulières, tout en réquisitionnant dans la commune des gardes nationaux qui jouent le rôle d'auxiliaires comme chaloupiers ou comme aides canonniers » (R.G).

Ces troupes sont d'abord bien accueillies, la garnison du fort rend des services.

La situation se détériore après le décret de la levée en masse de 300 000 hommes (25 février 1793) qui déclenche la révolte du Léon écrasée par Canclaux commandant à Brest de l'armée des côtes. Les hommes veulent bien servir sur place ou même sur les vaisseaux de la République mais répugnent à partir loin de chez eux.

Parmi les hommes enrôlés pour le service du Fort « SAISON », on relève le 21 mai 1793 les noms suivants suivis de l'âge :

Jean FLOCH (30), Guillaume ROS (17), Hervé BERNICOT (16), Jean VAILLANT (26), Olivier SALIOU (29), Yves GUEGANTON (22), Pierre APPERE (30), Guillaume KERAMOAL (26), Corentin KERDUFF (43), Yves APPRIOU (16), François PELE (32), originaires de Landéda.

Robert GUIZIOU (30), René LE VERGE (40), Jean-François CLOAREC (42) originaires de Brouënnou.

Mais nombreux sont ceux qui refusent de s'éloigner du pays et tous les moyens sont bons pour obtenir une exemption « l'un invoque une main froissée entre son bateau et une roche, un autre une chute de cheval sur le genou gauche. Deux fermières viendront certifier que le jeune APPERE a une très grande incommodité, pissant toutes les nuits au lit et est dans le cas de pourrir les coëttes et autres accoutrements de lit »

Mais les déserteurs deviennent toujours plus nombreux. Vainement le maire désigne des commissaires municipaux pour les rechercher près de leurs familles. Ils ne peuvent que terminer leurs procès-verbaux par la formule : « partout, même succès ». C'est-à-dire rien.

Alors il vaut mieux faire appel à la troupe. « Quatre fusiliers et trois hommes du fort CEZON, conduits par un caporal, s'en iront arrêter la mère de Le Laë, dragon déserté de la commune et la conduiront à Brest où elle sera incarcérée ». (R.G).

En cette année 1793, les commissaires Gaultier et Roxl, chargés de l'inspection des côtes Nord de l'Arrondissement de Brest estiment que le fort « La SAISON » a grand besoin de réparations et nécessite matériel de rechange, construction d'une citerne eaux pluviales, magasin aux sentinelles, etc . . .

La garnison troupes régulières auxquels loupriers, hommes de main,

Nos deux inspecteurs le fort est alors armé de 6 de côte, 2 de calibre de 18 que la poudrière abrite

En 1794, le citoyen constatera dans son



nombre d'améliorations : réparations des murailles, destinée à recueillir les vivres, deux guérites pour

comprend 37 hommes de il faut ajouter des charretiers . . .

signalent par ailleurs que pièces de canons sur affût et 4 de calibre de 12 et 2807 livres de poudre.

Moyot de Lannilis compte-rendu : « Au fort

de SAISON, la caserne, les guérites, les corps de garde et autres bâtiments se trouvent dans le meilleur état ».

Une grande majorité des soldats de la garnison provient de régions éloignées de la mer. On imagine aisément leur profond dépaysement. Ne sont-ils pas casernés dans d'humides maisons de granit, sur une île exposée aux grands vents du large, à ces tempêtes de surcoût assorties de crachins tenaces ou aux glaciales rafales de Nord-Est qui balaient l'estuaire au cours des sombres mois noirs (novembre, décembre) où la nuit tombe si vite ?

Et puis, n'ont-ils pas l'impression, face à l'immense océan, dans ce Landéda de la côte léonarde, d'être relégués à l'extrême bout du monde ?

A ce dépaysement géographique, s'en ajoute un autre, encore plus grave. A l'époque, chez nous, tous les habitants ne s'exprimaient qu'en Breton, mis à part quelques notables, certains fonctionnaires venus d'ailleurs (douaniers, responsables de l'Inscription maritime, cabaretiers, etc . . .).

« A l'église, les cantiques se chantaient en breton et c'est encore en breton que, du haut de sa chaire, le desservant s'adressait à ses ouailles. Il en était de même du prône du dimanche (équivalent du bulletin municipal actuel), après l'office, sur la place du bourg. Ainsi, nos militaires, faisaient-ils, peu ou prou, figure d'étrangers » (G.M.).

Nous savons qu'en cette année 1793, François Mamert Berthier, 52 ans, et Jean-Baptiste Martin, 56 ans, appartiennent à la garnison, ainsi qu'en témoigne un acte de décès établi le 18 août.

à l'usage de la République Française à quatre heures
 du soir par devant moi Louis Dubois Officier public provisoire
 de la commune de Landéda. Et par les sieurs Finistère de
 la commune de Landéda. Les actes destinés à constater la naissance les mariages
 et décès des citoyens sont comparés en la Maison commune de la
 commune de Landéda. Jean Baptiste Martin âgé de cinquante ans demeurant au fort Cezon
 en Landéda, Jean Baptiste Martin âgé de cinquante ans demeurant au fort Cezon
 en Landéda, le dit fort, le premier desdits, le second un
 enfant Mlle âgé de deux heures. Elle ou dit François Mauret
 Berthier et de Mlle Jacqueline D'Oras sa femme Desmout
 dit fort, lesquels François Mauret Berthier et Jean
 Baptiste Martin ont déclaré que le dit enfant Mlle est
 mort aujourd'hui deux heures après le jour au fort Cezon
 près cette déclaration j'en suis sur le champ transporté au
 lieu de son domicile, j'en suis assuré du sexe du dit enfant
 mâle et j'en ai dressé le présent acte que François Mauret
 Berthier et Jean Baptiste Martin ont signé avec moi fait
 en la Maison commune de Landéda le jour mois et an
 que dessus.

J. Berthier Jean Baptiste Martin
 Officier public provisoire

En 1793-1794 la tension est extrême dans les campagnes.

L'importance du Fort CEZON est si grande que son nom est utilisé pour désigner la commune elle-même, en effet :

« La menace reste vive, le district de Brest, par arrêté du 22 septembre 1794, constatant que des mouvements contre-révolutionnaires sont sur le point de se manifester dans les communes de Ploudalmézeau, le Fort SAISON (Landéda) et l'Aberbenoît (Brouénnou), que les campagnes sont encore fanatisées par la présence de leurs ci-devant prêtres, décide de faire visiter toutes les maisons des trois communes citées avec l'aide de quelques patriotes du pays. Une colonne de troupes partant de Saint-Renan et passant par Plouguin, se rendra dans la commune le Fort SAISON et fera des visites domiciliaires dans les fermes sur son passage et

sur les bords de la rivière l'Aber Benoît ». (R.G.). « La municipalité » considérant que la plupart des habitants de la campagne et surtout le sexe sont entachés de fanatisme et qu'il faut des signes extérieurs pour les retirer de leur aveuglement, décide qu'un chêne sera planté sur la place publique.

Cet arbre est un plant de chêne provenant des terres des héritiers Biannic (Bihannic de Troménec) tous trois émigrés . . .

La garnison du fort et surtout le commandant du fort CEZON (le sieur Berthier) seront invités de la fête.

En conséquence, on a fait sonner par le bedeau la cloche pour appeler les habitants en plus grand nombre possible étant déjà prévenus la veille par des billets distribués dans tous les quartiers de la commune. A 11 heures du matin, voyant les habitants en concours suffisant de monde, sont allés prendre le plant qui était déjà commandé et qui devait servir de symbole sacré de la liberté. Enfin, sur les deux heures de relevée, le détachement des canonniers volontaires du Fort CEZON commandés par le citoyen Menguy, instituteur canonnier du dit fort sont arrivés au bourg. On a, en conséquence, procédé en leur présence à la plantation du dit arbre, après qu'il a été arboré, ce symbole sacré de la liberté, nous avons chanté et dansé, pendant lequel temps, les dits volontaires ont fait 4 décharges de mousqueterie (24 nivôse, An 2 / 13 janvier 1794). Quelque temps après l'Arbre de la Liberté fut tronçonné, par des vagabonds ». (G.M.).

La fin de la terreur avec la mort de Robespierre le 9 thermidor, An 2 (27 juillet 1794) ne met pas un terme à l'insécurité des campagnes.



Le fort constitue toujours une place importante du dispositif de défense de la côte Nord du Finistère et de Brest en particulier. Il est constamment approvisionné et renforcé par des navires qui mouillent au port de l'Aber-Wrac'h. Le 24 germinal, An 3 (mars/avril 1795) est présente la canonnière « La Protectrice » commandée par le citoyen Guéguen, enseigne de vaisseau. L'un des matelots, le citoyen Jacques Ollivier, natif de l'île de Batz, admis à l'hospice y décède. Hervé Bartholomée, novice à bord du transporteur « Le Jean » commandé par le citoyen Jean Page connaît le même sort le 12 prairial (mai/juin 1795).

On redoute toujours une tentative de débarquement en Bretagne, pourtant la discipline des troupes n'est pas exemplaire; mais ici à CEZON, le ravitaillement inégal, la solde mal payée sont compensés par la proximité de la maison pour les hommes de Landéda. Ailleurs ce n'est pas le cas. Un rapport du 19 messidor, An 3 (juin 1795) mentionne l'abandon de poste dans les forts défendant le goulet et la rade de Brest (on ne dit pas désertion !). 5 Landédaens figurent parmi les 57 noms signalés; mais être si près, quelle tentation ! . . .

C'est à Quiberon que le débarquement aura lieu en juin se terminant par un désastre complet (21 juillet 1795).

Le traité de Bâle, signé le 14 juillet 1795 met fin à la guerre avec l'Espagne et la Prusse, mais l'Autriche et l'Angleterre ne désarment pas. Cette dernière reste la plus grande animatrice de la lutte contre la France, ses vaisseaux bloquant la côte bretonne.

La Convention se séparera le 26 octobre, mais la guerre continuera encore sous le Directoire qui lui succédera.

Sous le Directoire (27 octobre 1795 - 9 novembre 1799), si certains soldats de la garnison sympathisent avec la population, d'autres sont cause de nombreux incidents, mais au fort, la vie continue avec son cortège d'événements heureux ou malheureux.

Jean Marie Tréguer, 22 ans, chaloupier au fort est l'un des témoins du mariage de Jean Pallier (3ème frimaire An 3/novembre, décembre 1795).

Le 23ème nivôse An française, une et indivisible heures de relevée « *par Tréguer, adjoint municipal comparu le citoyen Jean-d'artillerie au fort CEZON assisté des citoyens 45 ans demeurant au chef-Lannilis et Françoise 22 ans, demeurant à commune, m'a rapporté que épouse en légitime mariage, en son domicile d'un enfant auquel il a donné le prénom Corentine* ».

Le 9 germinal (29 demeurant à La Palue,

la naissance de sa fille Marguerite. « Mais les relations s'aigrissent vite. Le commandant a ses exigences. Le maire doit réquisitionner, pour lui permettre de se rendre à Brest, un cheval d'ordonnance, puis d'autres chevaux pour prendre des vivres à Saint-Renan. Jean Le Goff refuse d'obtempérer « parce qu'il a deux juments pleines et une de deux ans ». Il lui faut trois vaches, mais « des vaches délaitées, non pleines et grasses » alors que la commune ne possède



FANTASME FRANÇAIS SOUS LA RÉPUBLIQUE
TARDIVRE DE NÉPHEUR (1811-1812) - NÉPHEUR DE LAURENTE
COLLECTION CHAUSSARD - PHOTOGRAPHIE HALBOTT

4ème de la République (décembre-janvier 1796), à 4 devant moi, Goulven de cette commune a Baptiste Martin, gardien sur cette commune, lequel, Quemeneur âgé d'environ lieu de la commune de Bergot, cultivatrice, âgée de Kersalou, sur cette Marie-Jeanne Bergot, son est accouchée aujourd'hui femelle qu'il m'a présenté et de Marie Françoise

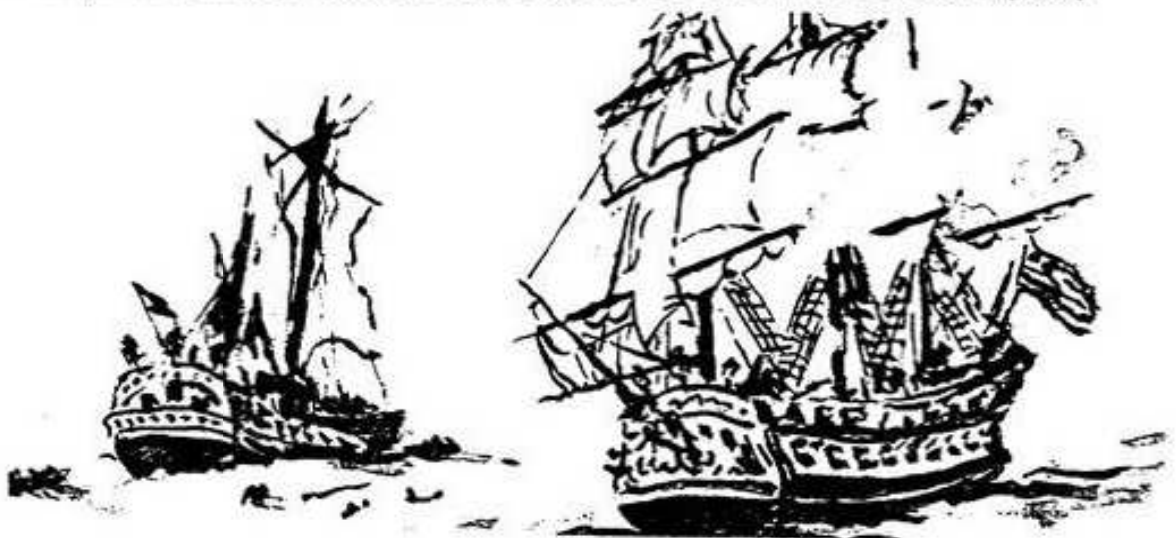
mars), François Kermaidic, canonnier volontaire, déclare

que « des vaches maigres et à lait dont il n'y a aucune qui soit propre pour la République ». Mais « après nos sollicitations fraternelles, nous avons trouvé trois vaches bigarrées jaunes, une à cornes ouvertes, deux à cornes ovales ». (R.G.).

Et puis « il y a les soldats . . . »

Les officiers, les gardes ne se comportent pas mieux comme en témoigne ce procès verbal daté du dix-septième floréal An 4 de la République française Une et Indivisible (6 mai 1796), à cinq heures du matin en la maison commune où l'agent et l'adjoint municipaux (nous sommes à la 2ème Constitution; le chef-lieu de canton seul possède un Conseil, les autres communes ont un Agent municipal et un Adjoint pour l'état civil) reçoivent la citoyenne Marie Tréguer, enceinte, épouse de Pierre Fily, 32 ans, qui déclare que la veille « les nommés Millange, officier et Corfin, sergent cantonnés au Fort CEZON, l'ayant attrapée dans le chemin près de l'endroit dit Croazin-Huella, le dit Millange la prit par le bras, lui fit toutes sortes de gestes injurieux à son sexe et voulut mordre les mains avec les dents . . . » La pauvre femme réussit à se réfugier chez Guillaume L'Hostis de Kerdréas; mais les soudards la suivent : « Millange la prit par le col, la força de mettre la tête sur la table, et, ayant dégainé son sabre, menaça de la décoller, que la peur que la dite Tréguer prit pour ces secousses l'ont indisposée » (témoins Gabriel Tréguer de Cléguer Meur, Anne Le Goff épouse de Laurent Guéganton de La Salle, Yves Le Goff de Kerdréas).

A peine l'agent municipal avait-il enregistré cette déclaration, à cinq heures et demie du même jour, comparait Jean Calvarin, chaloupier au Fort CEZON qui déclare que la veille Millange et Corfin étaient retournés « yvres de vin », qu'après l'avoir injurié, ils s'étaient embarqués dans la chaloupe, avaient gagné le large, et s'en furent hors de portée du canon, malgré qu'on les hélait du dit Fort; que l'exposant, pour les rejoindre, fut, avec son équipage, obligé de prendre une autre chaloupe; les ayant rejoints au Nord-Ouest de l'île de Croix, l'exposant leur demandant où ils voulaient aller, ils lui répondirent qu'ils se proposaient d'émigrer en Angleterre et de rejoindre les bâtiments anglais qui étaient au large, et leur ayant demandé s'ils avaient des vivres, le dit Millange lui montra du pain et lui dit qu'il avait aussi du tabac ». (R.G.)



3^e Division
2^e subdivisions.

Direction de Brest.

fortifications

fort Cesson.

1^{er} annee
Republicain
20. ventose.

161



Mémoire abrégé sur la position, l'utilité et les propriétés du fort Cesson.

Ce fort est situé sur l'île de même nom qui forme l'embouchure de la Rivière d'Abcrvack et de son hâvre, Rivière essentielle à l'entrée de la Manche, ayant sept brasses de profondeur d'eau à mer basse, et par conséquent capable de recevoir les plus gros batimens du Commerce et même des vaisseaux de Guerre.

L'île est bordée d'un retranchement dans l'intérieur duquel est construit le fort consistant en une tour armée de Batteries pour protéger les mouillages, et défendre les approches du chenal étroit, finissant, précédé et bordé de Rocs qui en rendent l'entrée et le passage très difficile et dangereux, à moins d'en avoir une parfaite connoissance.

à mer basse l'île devient une presqu'île et l'on peut y communiquer à pied sec.

Les batimens sont un fourneau pour rougir les boulets, une poudrière voutée, plusieurs magasins, un corps de garde, et des casernes pour loger 100. hommes.

à Brest le 20. ventose l'an 4^e de la République française une et indivisible.

Le Directeur des fortifications.

Perron

Dans ce climat d'insécurité, de violence, il existe pourtant des îlots de calme, ceux de vies simples et tranquilles.

Le 9 frimaire An 6 (novembre-décembre 1798), le citoyen François Coralie, capitaine de la 6ème compagnie d'artillerie, formation de Brest, 33 ans, originaire de Caen (Calvados), accompagné du citoyen Basile Michel Cornet, caporal de la même compagnie et de la citoyenne Olive Françoise Lebot, a déclaré que son épouse Marie Françoise Leprince, originaire de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), 23 ans, est accouchée, à son domicile au Fort CEZON d'un enfant mâle auquel il a donné les nom et prénom de Manuel Michel Olivier Coralie.

Aujourd'hui *neuf frimaire à quatre heures*
 la République française, devant moi *Goulven treguer, adjoint municipal.* l'an *6e* de
 Officier public de la commune de *Standev* a
 comparu à la Maison commune *le citoyen François Coralie capitaine de la*
6ème compagnie d'artillerie formation de Brest profession d
 âgé de *heute trent-trois ans*
 originaire de *Caen* Département de *Calvados*
 accompagné de *le citoyen Basile-michel cornet caporal de la même compagnie*
 et
 de *la citoyenne Olive Françoise Leprince*
 tous domiciliés de cette Commune, et ayant l'âge compétent; lequel m'a
 déclaré que *Marie Françoise Leprince* son épouse,
 âgée de *vingt-trois ans* originaire de la commune de *St Malo*
 Département de *Ille-et-Vilaine* est accouchée à son
 domicile au fort *Cezon* d'un *enfant mâle*
 qu'il m'a présenté, et a quel il a été donné les noms et prénoms
 de *manuel michel olier Coralie*

D'après cette déclaration certifiée véritable par les témoins, j'ai dressé le présent Acte, que ceux qui savent écrire ont signé avec moi.

Cornet
Goulven treguer le Directeur municipal.
Olive Françoise Leprince
Olivier Coralie

L'An 6 voit également les mariages de Laurent Pallier, pilote côtier, le 19 floréal (avril-mai) et de Jacques Petton, canotier le 10 prairial (mai-juin).

La pression de la flotte anglaise s'exerce toujours sur le littoral aussi le Fort est-il l'objet d'une attention soutenue. C'est pourtant par mer que se fait le ravitaillement en armement. En septembre 1798 (Pluviôse An 6), alors qu'on débarque une pièce d'artillerie offerte par les patriotes de Brest, Guillaume Marie Brénéol, marin, originaire de Kersaint est victime d'un accident mortel.

Le 13 prairial An 7 (mai-juin 1799), Olivier Saliou, canonnier sédentaire âgé de 36 ans, auxiliaire à la défense du Fort décède à son domicile de Kergoadou.

Le casernement dans le Fort se révèle parfois insuffisant pour accueillir tous les militaires. S'y ajoute le manque de confort. D'ailleurs, la population n'a-t-elle pas la charge de loger la troupe ?

C'est pour cette raison que Mathieu Grenon, lieutenant de vaisseau demeure au bourg. Le 17 prairial, il accompagne Jean Marie Bernicot gardien volant à Brest, quand ce dernier vient déclarer le décès de son fils âgé de deux ans six mois.

A U J O U R D ' H U I *Six sept prairial* l'an sept de la République française, devant moi *Goubeur téguers adjoint municipal* Officier public de *Laudion* a comparu à la Maison commune le *Jean Marie Bernicot* âgé de *trent quatre ans* profession de *gardien volant à Brest* originaire de *Laudion* département de *la finistère* accompagné de *Jean Marie Bernicot son frère* et de *Citoyen Mathieu Grenon Lieutenant de vaisseau* tous domiciliés de cette Commune et ayant l'âge compétent, lequel m'a déclaré que *Jean Marie Bernicot son fils* âgé de *deux ans six mois* profession de *---* originaire de *Laudion* département de *la finistère* est décédé à son domicile *auquel telle hier*

D'après cette déclaration, certifiée véritable par les témoins, j'ai dressé le présent acte que ceux qui savent écrire ont signé avec moi,

Jean Marie Bernicot *Grenon* *St. De V. ac* *Goubeur téguers adjoint municipal*

29 juillet 1799, Jean Cléguer, du bourg, vient déclarer que le nommé Jacques Main (Jacquemin ?) canonnier au Fort CEZON est venu voler dans sa cour un pigeon, lui a donné un coup de plat de sabre et un soufflet. Michel Aubry, du bourg, dit que le nommé Jacquemin est entré chez lui pour suivre la nommée Marguerite Le Millour qui résistait de tout son pouvoir et qui, malgré sa résistance aurait été violée si les dits Aubry n'avaient chassé de chez eux le dit canonnier que l'on peut prouver avoir fait plusieurs autres actions contre d'autres personnes du chef-lieu.

Tout ceci ne rehaussait guère la prestige de nos militaires. Peut-être, ne s'agissait-il que de rares exceptions. Quelques-uns de ces soldats épouseront en effet des filles de Landéda et y feront souche : les Martin, Vivenot, etc . . .

Au Fort, régnait la citoyenne Berthier, qui, bien qu'il ne fût plus la mode de s'en vêtir, portait bel et bien la culotte aux lieu et place de son mari commandant, et qui en outre buvait sec.

La citoyenne Berthier, elle, se mêle de tout : elle nourrit mal les volontaires, les oblige à couper du goémon à son profit, renvoie ceux qui ne lui plaisent pas, ou dont les femmes lui ont déplu; elle empêche « la libre communication avec le Commandant ». Lassés, les auxiliaires portent plainte :

« Comparaisent Jean Bernicot et Jean Marie Marziou, volontaires, canonniers garde-côtes en activité de service au Fort CEZON. Ils sont satisfaits du Citoyen Berthier, Commandant du Fort, et n'ont qu'à se louer de son civisme et de son patriotisme. Mais l'épouse dudit Commandant est une femme qui veut mener son mari à son gré; elle se prétend la maîtresse du fort et veut dominer sur tout, même le militaire; elle se croit en droit de retenir au service de la patrie ceux qui lui plaisent, pour des ventrées de vin qu'elle n'aime pas peu. Le désordre de sa conduite est connu de tout le monde, les volontaires ayant plus à faire avec elle qu'avec le citoyen son mari. Les volontaires du fort ayant prié la femme du Commandant à engager ce dernier à leur donner des certificats d'activité de service, elle commença par leur dire qu'ils n'en auraient pas; que son mari n'était pas foutu pour travailler pour eux; enfin, importunée par les volontaires, elle dit à haute voix que, quand elle serait trop pressée, elle passerait en Angleterre; elle a souvent dit qu'en cas de combat, elle prendrait le parti du plus fort ». Suivent les dépositions des autres marins : Gabriel Ac'h, 59 ans, chaloupier : « elle a une conduite scandaleusement effrénée »; Jean Tréguer, 21 ans : « elle veut maîtriser arbitrairement les militaires »; Jean Guiziou : « elle est adonnée au vin et aux liqueurs fortes; elle donne des permissions pour des salaires »; Yves Guéganton : « elle est souvent embrumée de boisson; elle tracasse les militaires sans raison et sans sujet; elle les insulte et les reproche d'aristocratie, elle boucane dans ses caprices les volontaires, elle les traite de voleurs et d'aristocrates »; Jean Calvez, enfin : « elle s'évautre dans la boisson, elle veut dans ses soulaions emprisonner les volontaires, elle le disait en français, langue que je ne comprends pas, mais je l'ai vue soûle; dans la boisson, elle carnage* beaucoup, son mari ne peut la gouverner ».

* Précisons en passant que Kernachal, d'après le dictionnaire de Ropartz Hémon, se traduit par faire du bruit, et signifie dans le langage moins châtié de chez nous, gueuler fort.

Le registre municipal ne donne aucune précision sur la suite donnée à cette affaire.

Le texte ci dessus est extrait de « Landéda en Bretagne » de René Georgelin

Un dernier événement, heureux celui-là, clôt cette période agitée, c'est la naissance de Catherine, au Quistilic, fille de Jean Marie Bernicot le 16 frimaire An 7 (novembre-décembre 1799).

7

Après le coup d'état de Bonaparte, le 18 brumaire An 7 (19 novembre 1799), le Directoire fit place au Consulat (15 décembre 1799 - 18 mai 1804). La guerre, toujours animée par l'Angleterre se termina par le traité d'Amiens (1802). La France fut alors en paix avec tout le monde.

Hélas, ce n'était qu'une trêve !

Peu de faits à rapporter sur ces quelques années.

1800 (An 8)

- 8 germinal (mars-avril) : Mathieu Grenon, lieutenant de vaisseau, déclare la naissance d'une fille qui décédera le 29 fructidor.
- 3 floréal (avril-mai) : Jean-Baptiste Martin, environ 72 ans, gardien, décède au Fort CEZON
- 14 fructidor (août-septembre) : Guillaume Goff, 26 ans, jardinier, originaire d'Ermetal (Loire-Inférieure), accompagné de Jean Gicquel et de Marie Françoise Leprince, femme de Coralie, déclare que Jeanne Fournier, originaire de Saint-Michel-en-Grève (Côtes-du-Nord) est accouchée à son domicile de Fort SAISON d'un enfant femelle : Fortunée Désirée.
- 27 fructidor : Jean Marie Bernicot, gardien, marin, déclare la naissance d'un garçon : Yves.

1801 (An 9)

- 5 pluviôse (janvier-février) : Alors que la canonnière « l'Unique » participe à la protection de l'Aber-Wrac'h, son capitaine Louis Vincent, 33 ans, demeurant à Paimpol, décède à bord et sera inhumé à Landéda.
- 23 thermidor (juillet-août) : Jean Mérigne, 32 ans, tailleur demeurant à CEZON, épouse Marianne Durose de Landéda, en présence de François Barnier, sous-officier d'artillerie, Victor Millot, officier et de Joseph Le Caire, militaire, tous les trois demeurant au Fort CEZON.

1802 (An 10)

- 8 brumaire (octobre-novembre) : Yves Appriou, sédentaire au Fort CEZON est témoin lors de la déclaration de naissance de la fille de Nicolas Keramoal et de Jeanne Morel demeurant à Pen ar Bez.
- 7 nivôse (décembre-janvier) : Décès de Marie Joseph Pen, 4 mois et demi, déclaré par son père, chaloupier.

Mairie de de Landida

Arrondissement communal de Landida

Le vingt trois Vendémiaire jour du mois de Thermidor l'an 5^e de la République Française

ACTE DE MARIAGE de Jean Marie C. âgé de 27 ans, né à Menniac le 19 avril du mois de ... département de ... profession de ... demeurant à ... fils de Jean Marie C. et de Jeanne Marie Montblanc

Et de Mariane Du rose âgée de 28 ans, née à Landida le huit du mois de ... département de ... fille de Georges Duron et de Marguerite C.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Landida le 23 Thermidor an 5^e.

et affichés aux termes de la loi, et délivré sans opposition quelconque

Je tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

l'autre - En présence de ... à ... profession de ... De ... âgé de ... De ... âgé de ... Et de ... âgé de ...

Après quoi, moi Joseph Guipouville faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, au prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont, lesdits époux et témoins

Le Coiffeur ... M. ... Le Bailly de Guignerac ... signé avec moi ...

1803 (An 11)

- 6 ventôse (février-mars) : Jeanne Bergot, demeurant au Fort de SAISON est témoin lors de la déclaration de naissance de Marie Jeanne Bergot.

1804 (An 12)

- 1er germinal (mars-avril) : Jean Gicquel, garde magasin, déclare le décès de sa femme.
- 20 germinal : Jean François Colin, demeurant au Fort SAISON, est témoin à une déclaration de naissance.
- 11 floréal (avril-mai) : Jean Gicquel, porté témoin, garde magasin est domicilié au bourg.

L'EMPIRE



L'état de paix des premières années du 19ème siècle n'était qu'une trêve. L'Angleterre qui voulait la guerre prit l'initiative de rompre la paix d'Amiens. Bonaparte -1er consul- proclamé empereur sous le nom de Napoléon 1er, se lança dans une politique de guerre à outrance qui ne devait se terminer qu'avec la chute de l'empire en 1815, après un intermède du 11 avril 1814 au 20 mars 1815 qui vit Louis XVIII monter sur le trône.

« Au début du siècle, les Anglais bloquent Brest. L'amiral Cornwallis écrit au Premier Lord de l'Amirauté : J'ai envoyé une frégate, un brick et un còtre en surveillance à l'Aber-Wrac'h (3 septembre 1804). Ces navires ont été actifs et ont détruit de nombreuses canonnières qui tentaient de se réfugier dans le port ».

Cahiers de l'Iroise de juillet 1974

Trafalgar (21 octobre 1805) sonne l'écrasement de la flotte française et c'est sur le continent que se déroule le conflit.

CEZON joua un rôle défensif, et servit de protection aux navirers corsaires qui venaient relâcher à l'Aber-Wrac'h et s'il connut des alertes, il ne semble pas qu'il ait reçu une garnison importante, l'effort de guerre se portant ailleurs et que de nombreux jeunes de Landéda payèrent de leur vie. Il valait mieux ne pas avoir 20 ans et être conscrit à cette époque dévoratrice.

Quand on parla de fusion entre Brouënnou et Landéda, lors de la réunion du 27 mai 1811, le rapport du sous-préfet estima que « doit se conserver une autorité municipale qui puisse y maintenir la police, répondre aux demandes de la garnison du Fort CEZON et à celles de la Brigade des Douanes » (Cahiers de Landéda, n° 17).

La garnison, commandée par Jean Ignace Blondeau, 56 ans, lieutenant d'Artillerie, est renforcée en 1806 par des auxiliaires, habitants de la commune qui continuent d'exercer leur activité.

Jean Ignace Blondeau déclare la naissance de son fils Claude Marie, en présence de Claude Rodière, 25 ans, employé aux vivres de la marine et de Jacques Gloria, chef timonier, tous deux de Brest.

Parmi les auxiliaires, canonniers, gardes des côtes, rattachés au Fort CEZON se trouvent :

- Jean Marie LE DEUN de la 40ème compagnie, 25 ans qui décède chez son père à Traoultic en mars 1806.

- Mathieu CHAUSAT, qui, à 50 ans déclare la naissance d'un fils (10 décembre 1807); fils qui décèdera le 23 août 1808 aux Anges.

- Jacques LAZIOU, 31 ans, cultivateur, qui épouse Françoise LE DUFF, cultivatrice, le 6 juillet 1808, en présence de Jean TREGUER, 34 ans, sergent.

- Jean Marie BERNICOT, 32 ans, demeurant à Kermenguy, déclare la naissance d'une fille le 17 décembre 1808, puis d'une autre fille le 24 janvier 1811. Il mourra, jeune, le 6 avril 1811.

- Jean Marie GUIZIOU, caporal canonnier, demeure au bourg, déclare le décès de son fils Laurent âgé de 2 ans et 5 mois le 13 mars 1812 et la naissance, le 26 mars de Laurent Paul Marie.

- Jean L'HOSTIS, 31 ans, demeurant au Quistillic déclare la naissance d'Yves le 16 mars 1813, en présence de Jean Marie LE BRIS, canonnier, demeurant à Kermenguy. Jean L'HOSTIS mourra noyé le 22 mars 1814.

- Jean CALVEZ, 40 ans, déclare la naissance de son fils Claude Marie le 1er août 1813.

Pour établir la liaison avec le continent une chaloupe est nécessaire.

- Guillaume CALVARIN, canotier au Fort CEZON, habite d'abord à Kermenguy. Il déclare la naissance d'une fille, Jeanne Gabrielle le 28 avril 1808 et le 31 décembre 1809, celle de deux jumeaux : François et Thérèse qui décèdera le 23 juillet 1810.

Porté patron canot en 1809, il habite au Fort en 1811. Il déclare le 30 novembre 1811, la naissance de son fils Joseph et le 16 mars 1814 celle d'Yves Marie.

L'année 1814 est marquée par un événement tragique.

L'adjoint maire R.M. CABON rédige ainsi le rapport qui lui est fait: Sont comparus :Guillaume CALVARIN, patron du canot au Fort CEZON, 36 ans, Jean BARS, canonnier, garde des côtes au dit Fort, 32 ans, lesquels ont déclaré que le 22 mars, ils étaient en « merre », près du dit fort et que le dit Jean L'HOSTIS, époux de Gabrielle MOREL, aussi canonnier au dit fort, tomba dans la « merre » et se noya. Le dit L'HOSTIS fils des feux Yves L'HOSTIS vient d'être trouvé aujourd'hui sur la grève dite « Laot Hir » près du Fort CEZON, par Gabriel

LE VERGE, âgé de 32 ans et Guillaume LE DEUN, âgé de 43 ans, tous deux cultivateurs, domiciliés dans cette commune et voisins du défunt, à 6 heures du matin, lesquels ont déclaré ne savoir signer. Aussitôt, d'après cet avis, Monsieur le maire de Landéda, accompagné de son secrétaire greffier, se sont transportés au dit Laot Hir et ont reconnu que le dit cadavre est celui du dit L'HOSTIS, suivant son habillement et ont ordonné de faire lever le dit cadavre et de le faire inhumer sur le champ.

Le fort travaille en liaison avec le service des signaux que dirige François Marie LE BIHANNIC de Troménec, ancien lieutenant de vaisseau qui porte le titre d'ingénieur.

Sous ses ordres, Jean-Baptiste MARTIN, né le 23 juillet 1790, exerce la fonction de guetteur, qualifié ensuite guetteur des signaux (1810), puis en 1814 guetteur des signaux sémaphoriques.

C'est lui qu'on retrouvera plus tard garde champêtre de la commune.



Le fort, J'ai conduit page 220

A la fin du premier Empire, la puissance maritime de la France était anéantie : les escadres n'existaient plus : les navires de commerce n'osaient plus sortir, de peur d'être capturés par les Anglais, qui régnaient en maîtres sur les mers. Les marins français ne restèrent pas oisifs; ils équipèrent des bateaux de course, se placèrent sous la protection des ports fortifiés, puis ils se mirent tout bonnement à capturer les navires de commerce anglais.

Le port de l'Aber Wrach, protégé par son fort, devint -comme Saint-Malo sous Louis XIV- un véritable nid de corsaires. Les exploits du Corsaire Noir et de la Junon sont restés célèbres parmi les gens du pays.

Les Anglais ne tardèrent pas à se ressentir des grandes pertes qu'ils éprouvaient : ils se décidèrent à agir; des navires de guerre arrivèrent en vue de l'Aber Wrach, avec le dessein de bloquer ce port. Mais nos corsaires alliaient à une grande bravoure une ruse non moins grande. Ils trouvaient toujours moyen de tromper l'active surveillance des Anglais; au bout de quelques jours on les voyait revenir avec de nouvelles et bonnes prises.

La flotte anglaise essaya plusieurs fois de s'emparer de CEZON. Ce fort pris, les corsaires privés de la protection des canons, se verraient dans l'obligation de ne plus sortir.

Des chaloupes chargées de soldats se détachaient des vaisseaux et s'avançaient vers le fort. Mais les vieux gardes-côte veillaient : le tir de leurs pièces de canon, bien dirigé, forçait bientôt messieurs les Anglais à faire demi-tour et à regagner leurs bords.

Une nuit, cependant, ils furent sur le point de voir se réaliser leur projet. Favorisés par une profonde obscurité, ils parvinrent à s'approcher de quelques centaines de mètres du fort,

2520 non ???

avant d'être aperçus. Les vieux gardes-côte ne dormaient pas encore; entendant le bruit des avirons qui battent l'eau, ils commencent l'attaque, et les Anglais, criblés de boulets, se voient obligés de fuir au plus vite. Furieux de leur déconvenue, ils essaient de débarquer sur le côté, au sud du fort. Mais le bruit de la canonnade a été entendu dans les environs.



* Le tocsin sonne au clocher de l'église de Landéda. Les hommes qui restent au pays -la grande levée de 300 000 hommes venait d'avoir lieu- accourent de tous côtés; les uns s'arment de vieux fusils, d'autres de crocs, de fourches, de faux, et tous très excités, se dirigent vers l'endroit menacé.

Lorsque les Anglais virent ces rudes Armoriciens qui accouraient bien décidés à se défendre, ils s'empressèrent encore une fois de rebrousser chemin.

Il est vrai qu'ils prirent leur revanche les jours suivants, en attaquant dans le port du Corréjou (littoral de Plougucneau) un petit navire de guerre français, le Printemps, et une douzaine de navires de commerce qui s'y étaient réfugiés.

Le combat fut meurtrier : le commandant Fournier, du Printemps, tomba bientôt mortellement blessé. Plusieurs marins furent tués. Les pertes ne furent pas moins grandes du côté des Anglais. Ils réussirent à capturer les navires de commerce dont les équipages se sauvèrent à la nage.

→ 210000

→ page 220

Texte extrait de « DE BREST A LA COTE » par Louis COUDURIER

(voir page 210)

Le registre des décès rapporte la présence du corsaire « le Millan » en rade de l'Aber-Wrac'h.

A l'abri du fort, il attendait l'occasion propice pour repartir courir sus à l'Anglais.

C'est à son bord que décéda, le 22 octobre 1810, le matelot Guillaume Parau, originaire de Plouer « du Côtes du Nord », à l'âge de 58 ans.

* Arcturion 1808 250 000 !!!
Wentworth 1815 250 000

1810 -> Jour Napoléon



L'an mil huit cent dix le vingt trois octobre à onze
 heures du matin par devant nous Maire & Officier public
 de l'état civil de la commune de Landéda arrondissement
 de Brest Comparses Monsieur Joseph Thomas François Jermis
 Lieutenant à Bord du Corsaire Le millan âgé de quarant
 deux ans Joseph Degy Lieutenant du dit Bord
 âgé de vingt six ans, Jean mole sous Lieutenant du Bord
 même Bord âgé de cinquante trois ans, Messrs Daniel
 Eucine âgé de seize ans ont rapporté que Nicolas
 Guillaume parau de plouër Département de la Côte du nord
 âgé de cinquante huit ans embarqué en qualité de
 matelot sur le sus dit Corsaire de millan est décédé le
 vingt deux des mois sur le midi & demi suivant déclaration
 & présentation nous en fait par lesdits
 témoins les quels Lecteurs fait du respect ont
 signé avec nous

B. Daniel
 Maire

J. Mole
 J. Degy
 J. Cabot
 J. Jermis

J. Deshayes
 Jean Pabla
 Maire

Génie
Notes Direction
des Côtes

Direction de Dresd

Côtes du Nord
de Dresd

Poste de
Céson

1808.



Mémoire Sur le fort Céson

Le fort Céson occupe une des îles du petit Archipel nommé l'Aboucrack, qui se trouve à l'embouchure d'un bras de mer s'étendant dans le terrain à une demi-lieue de la petite île de l'Anilic.

Céson n'est à proprement parler qu'une grande batterie formée en maçonnerie de pierres sèches, d'un mince relief, contourant le bord de la mer sur trois côtés qui se tient au N. par les faces de deux redan, & un front bastionné de 80 à quelques mètres avec l'art. & l'art. levé, cette dernière partie seule a un fond d'environ 6 mètres de largeur & 3 de profondeur.

La plus grande longueur intérieure en de 190 mètres, la largeur de 95; la hauteur des terres pleines au dessus de la basse mer d'environ 14 mètres.

Il renferme un donjon de forme elliptique, d'environ 10 m. de développement intérieur sur la place forme duquel on a une batterie de 2 pièces de 12, le restant de l'artillerie consistant en 2 pièces de 18 & 2 pièces de 12 en épaule par les parapets du fort où l'on a construit depuis peu un fourneau à rougir les boulets à une seule rigole.

Ce bâtiment distinct sert de magasin de poudre de garde, de logement pour une trentaine d'hommes & un officier.

On voit de plus dans le fort trois appentis adossés contre des pignons, qui sont employés par le garde d'artillerie, les troupes & le cuisinier du commandant.

plu y manque une pierre, on juge avec de la probabilité
qu'on pourrait y creuser un puits d'eau douce: la crainte de
ne pas réussir en fait rejeter l'entreprise.

L'esport en d'istant de la pointe de pierre, terre ferme à
l'Ouen, de moins de 600 m^{tres}, qu'à mer très basse on peut
faire à pied sec.

Dans l'Is. la pointe de Normeur sur la rive droite en
le point de terre ferme le plus voisin, il en est à 1100 mètres et
séparé du fort par une pte d'istance de lui de 700 mètres;
il existe deux autres Is. à peu près à même distance du fort.

On Nord-Is. à l'Ouen Nord-Ouen, le fort est entouré
d'Is. de rochers & de bancs fins jusqu'à une lieue & demi de
distance plus ou moins; entre ces Is. il existe trois passes
principales pour entrer dans le Canal qui coule au N. Ouest
contre le fort. A sa issue à mer basse 12 m^{tres} d'eau: cet
avantage joint à la variété de direction des passes, rend l'Is.
= Breuxrach un mouillage très fréquenté par les convois
marchands & même par nos frégates & explique
l'existence du fort (Ouen).

On doit cependant observer que diverses circonstances enrayent les
bâtimens à mouiller par l'Is. & que ne recevant alors aucune
protection du fort, ils sont parfois trop exposés, c'est pourquoi, il
vaut peut être bien vu de s'établir aussi dans une des Is.
plus Septentrionale, suivant le vœu d'ormarins les plus
expérimentés de la Manche.

L'esport Ouen dans son état actuel ne résisterait pas à une
attaque sérieuse ni même à un siège de main tant soit peu vigoureux.
Son importance augmentée avec accroissement de difficultés dans
nos communications maritimes;

Brest ce 27. Avril 1808.

Le Capitaine de l'Etat Major
D. Garnier

Le Capitaine de l'Etat Major
D. Garnier

[Signature]

Genie
S.O. des Côtes

Direction de Brest

Côtes du Nord
de Brest

Mémoire sur le Fort Céron. Rivierentr

Mars 1781.

pi. 5

Le fort Céron occupe une des îles du petit Archipel nommé l'Abreorach qui se trouve à l'embouchure d'un bras de Mer pénétrant dans l'estuaire à 3/4 de lieue de la petite Ville de Lannilis.

Céron n'est à proprement parler qu'une grande batterie fermée en Maçonnerie de pierres sèches, d'un mince relief contournant le bord de la Mer sur 3 Côtés liés par un quatrième composé de deux redans & d'un fort bastionné.

Céron en distant de la pointe de Penel, terre ferme à l'ouest d'environ 400^m, à mer basse on peut faire cet trajet à pied.

Dans l'Est, la pointe de Normeur sur la rive droite se trouve à environ 1000^m, & une île intermédiaire à environ 700^m.

Il existe deux autres îles à peu près même distance du fort.

Sur N.E. à l'O.N.O. le fort en est entouré d'îles, de rochers & de bapes jusqu'à une lieue & demi au moins. Entre ces îles & ces dangers il existe 3 passes pour entrer dans le chenal qui coule contre le fort au N.O. & où il reste à mer basse 12, d'eau.

Cet avantage joint à la variété de direction des passes rend l'Abreorach un mouillage très fréquenté par les Couron Marchands.

On doit cependant observer que diverses circonstances engagent les bâtiments à mouiller plus bas, & que privés

alors de toute protection du fort, ils sont parfois trop exposés, d'où pourqu'il seroit peut être bien vu de s'établir aussi dans une des îles d'aval.

Le fort Céron dans son état actuel ne résisteroit pas à une attaque sérieuse par la Valeur intérieure, mais il est pour lui d'être placé dans un pays très peuplé, près d'un bourg & non loin d'une petite Ville qui lui apporteroient sans doute des secours en hommes, de sorte que tout bien

Considéré



considéré, il n'y aurait rien à y ajouter, d'autant plus que le
mur ne supporterait probablement pas une surcharge de
maçonnerie, ou de terre. Il faudrait seulement une
Citernes, l'eau pour la garnison se tirant d'une fontaine assez
éloignée sur la rive gauche.

Les revêtements de ces forteresses sont en pierre sèche & commencent
à se détériorer surtout dans les parties baignées par la Mer:
un rapport arrivé aujourd'hui annonce que, les grandes
marées de ces jours passés y ont causé des dégâts.

Quant aux retranchements extérieurs, ils ne sont pas
en bon état; mais on a pensé que même dans l'intérieur de la
défense, il était inutile de les rétablir, vu qu'ils ne se
flankaient pas, qu'ils masqueraient les bords de la tête des
trous de forteresse, & que si l'île était sérieusement attaquée
la garnison en vain d'une grande supériorité sur les
assaillants, ne s'y tiendrait pas & se retirerait dans le fort.

Brest et Morlaix 1811.

Le Capitaine du Génie, J. D. ^{de} Paris.
M. Niverault

Ju En approuvé
Le Directeur de fortification
Paris
H. M. de

LA RESTAURATION (1815-1830)



Après la seconde abdication de Napoléon 1er, la monarchie fut rétablie et Louis XVIII, revenu avec les troupes étrangères régna du 8 juillet 1815 au 16 septembre 1824.

A sa mort, son frère lui succéda sous le nom de Charles X jusqu'à la Révolution de juillet 1830 (27,28,29) qui le força à

abdiquer le 2 août.

Le commandant Cheval écrit :

« La Restauration vendit un certain nombre de terrains correspondant à des ouvrages démilitarisés. D'autres restèrent dans le domaine militaire. Toutefois, l'Armée ou la Marine, ne disposant plus de crédits suffisants ni du personnel nécessaire, les confia aux Douanes, à charge d'entretien, par ordonnance d'octobre 1817. Les fortifications les plus importantes restèrent armées, certaines gardées seulement par un gardien, quitte à servir lors de tirs ou de manoeuvres.

Dans le secteur de l'Aber-Wrac'h, CEZON resta armé ».

Disparaissent alors les auxiliaires, canonniers, gardes des côtes, qui avaient assuré la défense du littoral. La plupart redeviennent cultivateurs, mais Jean Pen, chaloupier en 1802 est porté marin en 1817 et Jean Marie Bernicot ajoute à sa profession de cultivateur celle de cordonnier.

Le fort ne connaît plus l'animation guerrière qu'il avait connue. Il n'abrite plus qu'un gardien et sa famille.

Le premier, François Colin, ancien canonnier, âgé de 68 ans en 1816, figure comme témoin au mariage de François Claude Faucon Dumont, cultivateur, fils de l'ancien receveur des Douanes royales.

Jean Galley dit « Hazard » qui lui succède déclare à 46 ans la naissance d'un « enfant femelle » : Marie Joséphe Victorine, le 4 juillet 1818, en présence de Jean Antoine Vallon, receveur des Douanes.

Après lui, Gilles Marie Vivenot, précédemment à Ouessant, assure les fonctions de gardien de fortification.

Il y restera de longues années, nouant des relations suivies avec ses voisins du continent, aubergiste, douaniers qui seront témoins lors des déclarations de naissance.

Le 19 novembre 1821, naît au fort Jeanne Françoise, suivie le 2 août 1823 de Jean Marie, puis le 8 mars 1825 de Florentine Perrine.

C'est aussi en cette année de 1825, le 26 octobre, que Gilles Marie Vivenot déclare le décès de son père âgé de 69 ans, sans profession.

La famille continue de s'agrandir, mais ce n'est pas le fait de Gilles Marie, mais de sa fille Gillette (oh, scandale !) qui donne naissance, le 22 décembre 1826 à un garçon Henri Emilien, né de père inconnu qui devra son prénom à son parrain Florian Henry de Launay, sous-lieutenant des douanes royales.

Henri Emilien, sera « levé » (appelé dans la marine) pour la division de Brest le 4 août 1860 et sera congédié le 1er octobre 1861 après 13 mois et 27 jours de service mais il aura navigué au commerce 159 mois et 10 jours.

Marie Aimable s'ajoutera à la famille le 30 septembre 1828.

Quelle pouvait être la vie de cette petite communauté sur cet îlot battu des vents ? On devait bien poser le pied sur le continent, fréquenter les offices, rendre visite à quelques amis.

Le reste du temps, on attendait le canot qui apportait le ravitaillement, on cultivait un petit jardin, on se livrait à la pêche à pied et on devait regarder peut-être avec nostalgie le rivage proche . . . Du sommet de la tour, les jeunes filles espéraient-elles la venue du prince charmant qui viendrait les arracher à ce lieu austère et peut-être se laissaient-elles bercer par les promesses d'un avenir libérateur ? Alors . . .

Pourtant, on devait goûter ici la chaleureuse ambiance d'une famille resserrée sur elle-même . . .

Louis XVIII, Charles X passèrent . . . La vie continua à s'écouler loin du tumulte du monde . . .

LA MONARCHIE DE JUILLET



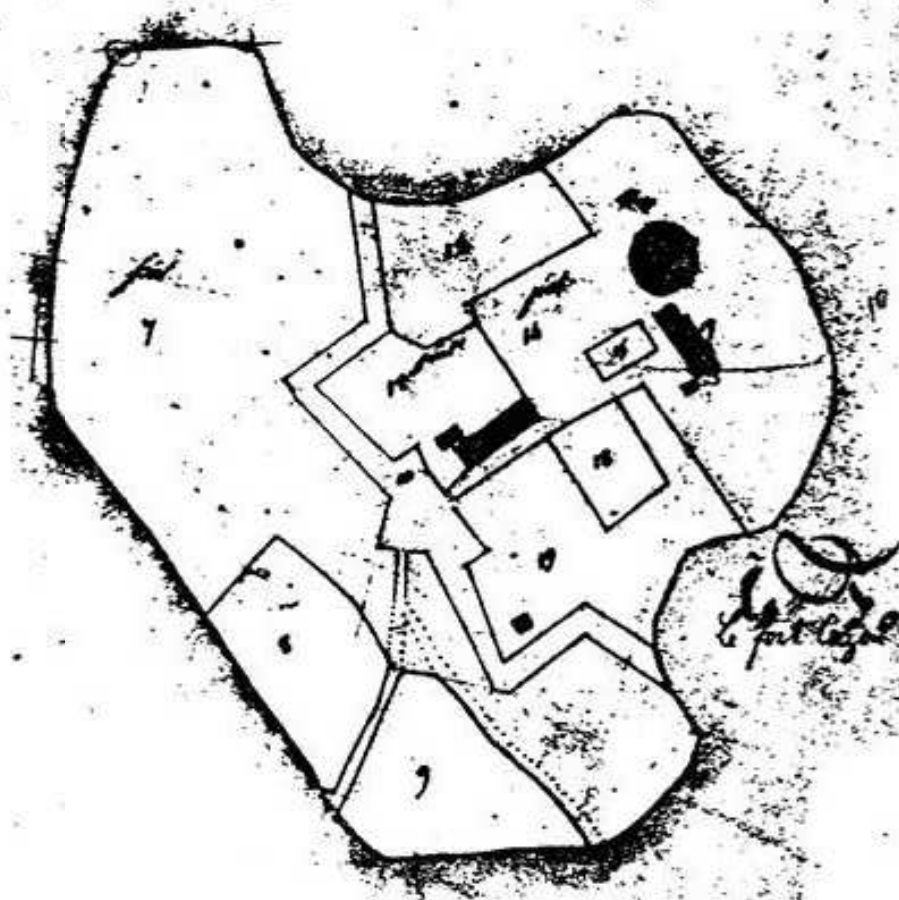
LOUIS-PHILIPPE

Après l'abdication de Charles X, le duc d'Orléans fut Roi des Français, le 9 août 1830 et régna sous le nom de Louis-Philippe 1er. La Révolution de 1848 le chassa et la République fut proclamée le 24 février.

Durant son règne, « les tensions entre la France et l'Angleterre provoquèrent un regain d'intérêt pour la défense côtière » écrit le commandant Cheval.

Si certains sites : Ouessant, Batz, pointe Saint-Mathieu virent se construire de petits fortins, il n'en fut rien pour CEZON.

Mais le fort resta toujours présent dans les préoccupations des élus. Le 9 février 1841, le Conseil municipal émit un vœu « pour l'achèvement de la route départementale n°7 jusqu'à l'Aber-Wrac'h parce que le port est un relâche continuel et souvent jusqu'à 200 navires et quelque fois des navires de l'état et qu'il touche au Fort CEZON qui est la principale défense de ce port et des environs ».



Cadastre 1842

Sous la Monarchie de Juillet, c'est toujours Gilles Marie Vivenot qui assure les fonctions de gardien de fortification au Fort CEZON. La famille, déjà nombreuse, voit naître le 1er mai 1832 Louis Simon. Dix années s'écoulent sans autre événement notable.

Mais ce qui, à l'époque, est considéré comme un déshonneur, s'abat une nouvelle fois sur la famille. Julienne Vivenot, née à Plougouvelin le 29 mai 1814, met au monde une petite fille, Clémentine le 19 décembre 1841. L'acte dressé en mairie l'est à la réquisition de monsieur Nettienné, chirurgien accoucheur en présence de Jean Marie Provendier, tonnelier et de Jean Quinquis, instituteur. On imagine ce que dut être ce nouvel événement, alors que les mères dites aujourd'hui célibataires étaient montrées du doigt. Certains durent considérer comme le juste châtiment d'une « faute » le décès de la petite Clémentine le lendemain de sa naissance, déclaré par Goulven Le Deun de Quistillic et Marie Joseph Tréguer, cultivateur, âgé de 21 ans et domicilié au fort.

Virginie Vivenot, ménagère, âgée de 25 ans, née à Ouessant le 16 juillet 1818, épouse le 3 juillet 1843, Pierre Marie Duros, gabier, domicilié à Brest, mais né à Landéda le 19 juin 1810.

Gilles Marie Vivenot sera l'un des quatre témoins, lors du mariage, le 24 août 1846 du sieur Pierre Bazile Lechivis, maître cabotage âgé de 37 ans, né à Bréhat et de demoiselle Marie Jeanne Clémentine Bèlègue demeurant aux Anges chez ses parents propriétaires.

The image shows a collection of handwritten signatures in cursive script, likely from a marriage record. The signatures are arranged in several lines. At the top, there are three names: 'P. Bazile Lechivis', 'Clémentine Parany', and 'vivenot Bellec'. Below these, there are more names: 'Gouvenor', 'Marie Joseph', 'Marie femme Rieux', and 'Pauline Bellec'. In the bottom row, there are four names: 'Julie Rieux', 'Joseph', 'Guyonard', and 'Guillaume'. The signatures are written in dark ink on a light background.

C'est lui, qui le 2 décembre 1847 présenta un enfant du sexe féminin fille du sieur Lechivis alors en mer.

Cette année 1847 aura été plus heureuse, en effet Marie Julienne épouse le 18 janvier, Joseph Abellard Bellec, chef gardien au phare de l'île Vierge, né à Brest et âgé de 33 ans, fils de Pierre Marie Bellec, écrit plus haut Bèlègue.

Louis-Philippe 1er quitte la France pour l'Angleterre, mais Gilles Marie Vivenot, lui, reste fidèle à son poste, servant encore sous la seconde République.

LA SECONDE REPUBLIQUE

Proclamée le 24 février 1848, la seconde République ne fut qu'un régime provisoire qui devait se terminer par la restauration de l'Empire en 1852.

Seuls des événements familiaux ayant pour cadre le fort marquent ces quelques années.

Le 19 mai 1850, Gilles Marie Vivenot présente avec Joseph Abellard Bellec, le fils de Joseph Gongat Marie Tréguer, né le 18.

Le 7 juillet, il marie sa fille Florentine Perrine, ménagère demeurant au fort avec Jean Marie Joseph Tréguer, marin, né à Landéda le 16 mai 1820.

C'est alors que le malheur vint encore frapper.

Le dernier enfant de Gilles Marie Vivenot, Louis, s'était engagé pour 7 ans le 1er mai 1848. En 1850, il était porté matelot de 3ème classe au rôle d'équipage du vaisseau «L'Hercule».

Alors que le vaisseau est en mer, le 22 juillet 1850, Louis Vivenot y décède à 8 heures et demie du matin. Le rapport de cette mort n'en précise pas les causes.

La vie continue pourtant et le 18 juin 1851, Marie Aimable, ménagère, épouse Yves Théo, préposé des Douanes, 28 ans, né à Plougasnou le 13 octobre 1823.

Toujours gardien d'artillerie, Gilles Marie Vivenot déclare le décès de Marie Catherine Bodros le 28 mars 1852.

LE SECOND EMPIRE



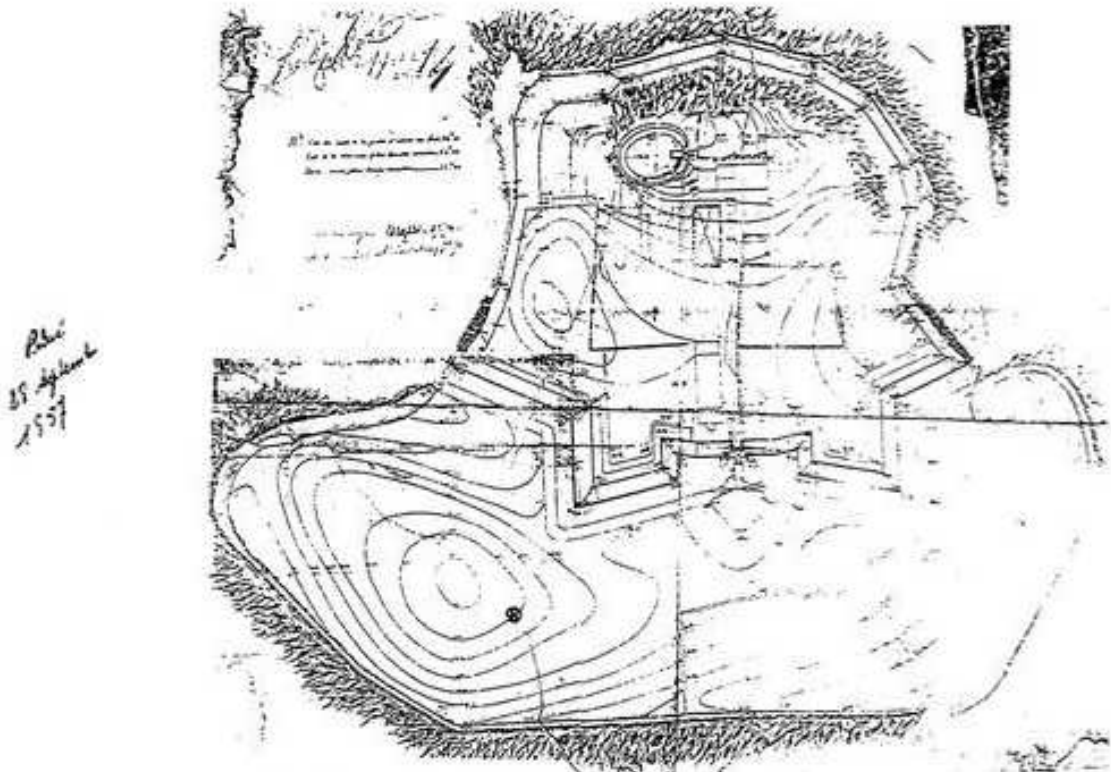
POTRAIT DE L'EMPEREUR
NAPOLÉON III.

Après le coup d'état du 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon Ier, président de la République, devient empereur le 2 décembre 1852 et règne jusqu'à la défaite de 1870 qui entraîne la proclamation de la République le 4 septembre.

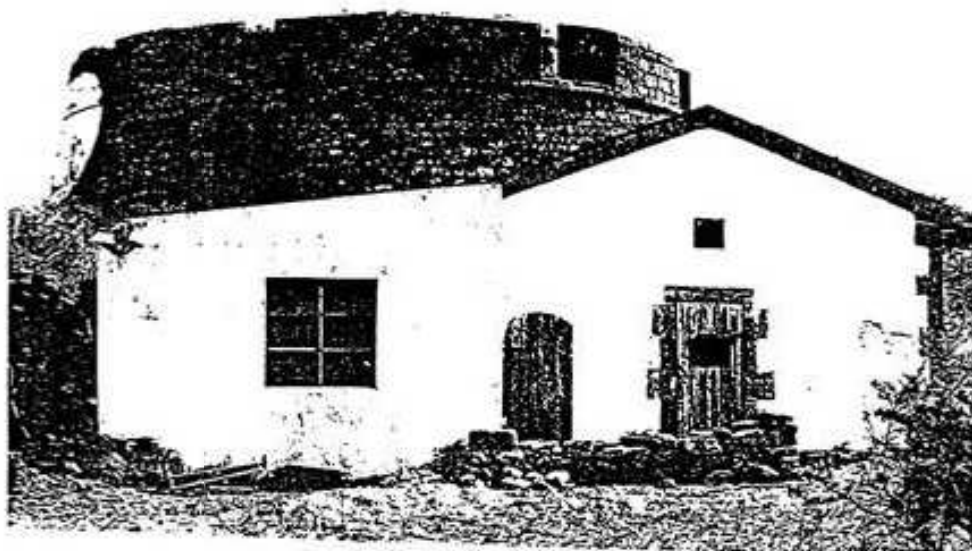
La politique extérieure de Napoléon III isole la France et la vigilance reste une préoccupation sur nos côtes.

Le 14 août 1853, le conseil municipal sollicitant le prolongement du chemin vicinal de Lannilis à l'Aber-Wrac'h, considérant que « LABREWRACH » passe pour le meilleur port de relâche de la Manche qui reçoit plusieurs fois par an 200 à 300 navires à la fois, ajoute « qu'en cas de guerre il y aurait pour l'état un grand intérêt à pouvoir faire parvenir promptement de l'artillerie et des troupes sur un point aussi important et à mettre en état de défense le Fort CEZON et autres batteries du littoral ».

En prévision d'éventuelles améliorations, un plan du fort est dressé en 1857. En 1859 CEZON reçoit un casernement.



Plan du fort, relevé du 28 septembre 1857



Caserne de 1859 (Cliché Castel)

Sous le second empire, la vie du fort s'identifie encore à celle des gardiens qui s'y succèdent. Mais si Gilles Marie Vivenot y a passé la plus grande partie de sa vie et servi sous Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe et au début du règne de Napoléon III, il n'en est plus de même pour ses successeurs.

Ils ne font ici que de courts séjours recherchant ailleurs plus de confort et une vie plus agréable. (Gilles Marie Vivenot, bien que retiré à l'Aber-Wrach, gardien retraité de la batterie, est témoin au mariage de François Marie JEZEGOU matelot et de Marie L'HOSTIS, le 19 janvier 1854)

Joseph Marie Guénadon, né à Kerfeunten le 21 janvier 1817, sergent de la deuxième compagnie des canonniers vétérans d'artillerie qui fait fonction de gardien de batterie au Fort CEZON, présente, le 30 juin 1854 un enfant de sexe féminin : Pauline Julie, dont il déclare se reconnaître le père et qu'il dit être né de Reine Julie Rebeaux, 26 ans, fille de service au fort.

Autorisé à contracter mariage en exécution des ordres de son excellence, monsieur le Maréchal, ministre de la guerre, il épouse, le 5 juin 1855 Reine Julie Rebeaux, déclarée lingère et qui est née à Saint-Ismier, arrondissement de Grenoble (Isère) le 6 juillet 1828.

A cette occasion les nouveaux époux reconnaissent pour leur fille la petite Pauline Julie, lui assurant ainsi les mêmes droits que pourraient avoir les enfants à naître de leur union légitime. G.M. Vivenot est l'un des quatre témoins, les autres étant Jean Marie Sylvestre Proven-dier, cabaretier, François Betzer, préposé retraité des douanes et Charles Hardy, ex-sergent.

Le 27/10/1856 après lecture

Soit le présent acte ont signé avec nous ainsi que les
 parties contractantes et en présence de Roulet ou Pierre
 Boulanger, âgé de cinquante ans, demeurant à Quimper,
 oncle paternel au contractant et qui a déclaré au sergent
 signer: Guénadon Vivenot Julie Vivenot Pétit
 Provendier

Au mariage du matelot François Marie Le Roux, Joseph Marie Guénadon figure parmi les témoins. Le 28 janvier 1856 naît au fort Joséphine Ernestine Guénadon.

Gilles Marie Vivenot, s'éteint le 27 décembre 1859 en son domicile des Anges à l'âge de 73 ans. Il aura pu jusqu'à ce moment avoir sous les yeux ce fort où il vécut avec sa famille. Sa femme lui survivra quelques années et décèdera à 74 ans, le 6 mars 1864.

De passage à l'Aber-Wrac'h, le brigadier d'artillerie Jean Jacques assiste à la déclaration de naissance de François Marie Balcon.

Nicolas Collet remplace J.M. Guénadon et le 25 novembre 1863 est témoin au mariage de Jean Troadec, instituteur et de Amélie Jeanne Louise Provendier.

Jean Trit, né le 25 novembre 1827 à Préjibias, commune de Biozat (Allier), nouveau gardien, épouse Marie Rose Marguerite Fabre, née à Perpignan (Pyrénées-orientales) le 7 décembre 1864. Il lui a fallu l'autorisation du colonel d'artillerie pour pouvoir se marier. Sa femme est la fille de Jean Baptiste Pierre Fabre, décédé au camp de Tizi-Ouzou (Algérie) le 21 mars 1856.

Rendons ici un dernier hommage à Gilles Marie Vivenot; son fils Henri Emilien, pilote, né le 22 décembre 1826, épouse Eveline Menut, ouvrière à Plounéour Trez, fille de douanier, née le 12 juin 1840.

FORT BARRET



Une carte postale ancienne (collection Villard. Quimper, n° 3247) porte en référence :
Entrée de l'Aber-Wrac'h. Le fort Barret.

En dépit de recherches, on ne peut émettre que des hypothèses à propos du nom attribué au fort.

Consulté à ce sujet, Charles LE GOASGUEN, président du Mémorial à Brest, conclut « qu'il n'est pas permis de découvrir l'origine du mot BARRET » (lettre du 1er septembre 1987).

Peut-on le rapprocher de GABARET ?

En mars 1696, une expédition prévue pour replacer sur le trône Jacques II Stuart, partit de Brest pour Dunkerque, sous les ordres de M. de GABARET, lieutenant général des armées navales du Roi (Henri Malo : Jean Bart. Renaissance du livre).

En 1776, le prince de MONTBAREY, ministre de la guerre, inspectant les défenses de Brest donna son nom au fort de Saint-Pierre. Quant au dictionnaire de Biographie française (Prévoit et Roman d'Amat, 1951), s'il présente un certain nombre de BARRET, aucun ne semble convenir

Alors ?

Il existe sur la côte qui s'étend de Larmor Plage au Bas Pouldu (Morbihan) un lieu dit « Fort Bloqué ». Le fort, accessible à marée basse, ne porte pas ce nom parce qu'il est entouré d'eau à marée haute et par conséquent bloqué mais parce qu'il fut construit par l'intendant BLOQUE.

BARRET pourrait alors être le nom d'une personnalité, voire d'un ingénieur travaillant sous les ordres de Garangeau, de Sainte-Colombe, de Mollard ou de Traverse, chargés de l'aménagement de la côte Nord de la Bretagne et plus spécialement du secteur de l'Aber-Wrac'h.

Et si c'était avant Pagnol « LE CHATEAU DE MA MERE » ?

La clé de l'énigme se trouve peut-être dans un acte de mariage en date du 2 novembre 1858 :

Ce jour, sont comparus pour contracter mariage :

Le sieur ALLOT Joseph marie, matelot des douanes, âgé de 30 ans, né à Douarnenez le 7 décembre 1827 et domicilié à Brest, fils majeur de Joseph René Désiré Allot, sous brigadier des douanes en retraite et de Marie Thérèse Sainte BARRET, demeurant à Bénodet en la commune de Perguet, consentant au présent mariage ainsi que cela résulte d'un acte reçu le 22 octobre dernier 1858 par monsieur Alexandre Bernard Marie Le Hars notaire à Quimper et enregistré à Quimper le 26 octobre dernier l'an 1858 d'une part et

KERHERVE Marie Jeanne Pauline, ménagère, âgée de 25 ans, née et domiciliée à Landéda le 18 avril 1833, fille majeure d'André Toussaint Kerhervé et de Marie Yvonne Laridon, demeurant aux Anges.

En présence des sieurs

Nolichon François Marie, matelot des douanes demeurant à Brest,

Bérubé Paul, négociant demeurant à Lambézellec,

Stéphan Jean Marie, forgeron au port de Brest,

Kerhervé Napoléon, jardinier, demeurant à Plouguin.

Alors laissons aller notre imagination, ce qui entraînera, nous l'espérons réactions, mises au point et finalement explication . . .

Il fait beau en ce jour de juillet, maman Barret est venue rendre visite à son matelot de fils. Conquise par la magnificence du site elle a demandé à être conduite jusqu'à CEZON. L'ensemble a belle allure à cette époque. Voici les casernes, les citernes, la tour dont le sommet est facilement accessible. Et de là-haut, quel spectacle ! Ici le couvent des Anges dont la mer vient lécher les hauts murs et derrière les magnifiques frondaisons de Belle Vue; à droite le petit phare de l'île Vierge; à gauche Sainte-Marguerite et ses maisons éparses du Vourc'h, de Quistillic, de Kergoz et devant, la mer, la mer et ses rochers ourlés d'écume et cet horizon si vaste, si net, si pur ! . . .

Maman Barret en a le souffle coupé. Que dire devant tant de beauté ? Ah ! vivre ici, dans ce paradis ! Ne sommes-nous pas en juillet ? Ecouter la mer, les oiseaux, le vent et se laisser aller au rêve . . .

- Maman, il faut rentrer.

C'est Joseph Marie qui rompt cet état de suprême bonheur.

- Maman, nous reviendrons.

Au retour et dans toutes les conversations qui suivirent, on ne parla plus que de cette journée. Maman Barret parlait avec tellement d'enthousiasme de CEZON qu'un jour, un plaisantin lança :

- Elle en parle comme si c'était son château, le château Barret !

Aussi, lorsque quelques années plus tard, un photographe demanda le nom du fort pour rédiger la légende, il s'entendit répondre

- Mais c'est le château, le fort Barret !

C'est ainsi que Barret supplanta et CEZON et Vauban !

LA TROISIEME REPUBLIQUE

Après le Second Empire, les registres de l'état civil sont muets sur le fort CEZON. Pourtant, il devait bien y avoir un gardien. En effet, un arrêté du maire en date du 4 février 1887 mentionne : « Monsieur Collin Joseph, gardien au fort CEZON a prêté serment à l'audience du tribunal civil de Morlaix le 22 mai 1885 ».

Le fort déclassé le 27 mai 1889 fut confié à la Marine le 4 avril 1894 qui s'en dessaisit et le remit aux Domaines le 24 novembre 1902.

Le 21 février 1905, un cadavre est trouvé à l'île CEZON.

L'inventaire, dressé minutieusement, comporte les renseignements suivants :

- Taille : 1,70 mètre
- Le reste du signalement impossible à donner, vu l'état de décomposition du cadavre.
- 1 veste bleu marine sans marque
- 1 chemise bleue et blanche en lambeaux
- 1 paire de bretelles en toile blanche reliées par un cuir en croix sur le dos et la poitrine
- 1 flanelle blanche sans marque
- 1 pantalon bleu marine sans marque montant très haut
- 1 caleçon de laine blanche
- 1 paire de chaussettes fines en coton noir
- Pas de bijoux ni de valeurs.

Les effets ont été laissés sur le cadavre.

Quelle pouvait être la nationalité de ce malheureux naufragé ?

S'agissait-il d'un Espagnol comme pourrait le laisser supposer une demande du vice-consul d'Espagne ?

Dans sa réponse, Monsieur Glaizot, maire de Landéda ne peut que répondre ceci :

2 mars 1905

Monsieur le Vice-Consul d'Espagne

En réponse à votre lettre du 25 février dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le cadavre trouvé près de l'île CEZON n'a pu être identifié. Le drap des vêtements de ce malheureux était très fin, leur coupe indiquait un habitant du nord, un allemand peut-être. Il n'avait aucun papier permettant d'établir son identité.

Agréez, Monsieur le Vice-Consul, l'assurance de mes sentiments distingués.

GUERRE 1914-1918

Le fort retrouva une certaine activité lors de la guerre 1914-1918 et joua un rôle de protection pour les navires qui, pour échapper aux sous-marins allemands venaient se réfugier dans l'Aber-Wrac'h. Les canons pointés vers le large avaient-ils vraiment un rôle dissuasif et auraient-ils été d'une quelconque efficacité contre les sous-marins à la poursuite de leur proie?

Une petite garnison vécut au fort. Un habitant de Landéda, Monsieur Marzin, né au Grouannec en Plouguerneau y servit comme canonnier. Quant au commandant, officier de marine, Monsieur Cherdel, il résidait à Saint-Pabu. Du fort, les militaires virent s'installer sur l'île d'Erch le camp qu'y établirent les Américains après l'entrée en guerre des Etats-Unis le 6 avril 1917.

Ils furent témoins de la construction d'un vaste camp : baraques, tentes, hangars destinés à recevoir les hydravions chargés de la surveillance des côtes.

Peut-être envièrent-ils les permissionnaires américains qui, par pleines chaloupes partaient envahir les cafés de La Palue ! . . .

La paix revenue, le calme régna à nouveau dans l'estuaire et le fort se rendormit . . .

Inhabité, manquant d'entretien, il se dégrada. Les toitures s'affaissèrent, les bâtiments servirent de carrière . . .

Les cartes postales anciennes nous montrent des pignons restant seuls debout.

L. P., Brest 14. L'ABER-WRAC'H - Excursion en mer. - Le vieux fort CEZON, construit par Vauban



GUERRE 1939-1945

Il fallut la défaite de 1940 et l'occupation de la zone nord de la France pour que le fort retrouvât une certaine vie.

Pour pallier un éventuel débarquement en provenance d'Angleterre, les Allemands édifièrent sur tout le littoral une ligne de fortifications dont il reste sur notre commune de nombreux vestiges. Ce fut le Mur de l'Atlantique, l'ATLANTIKWALL.

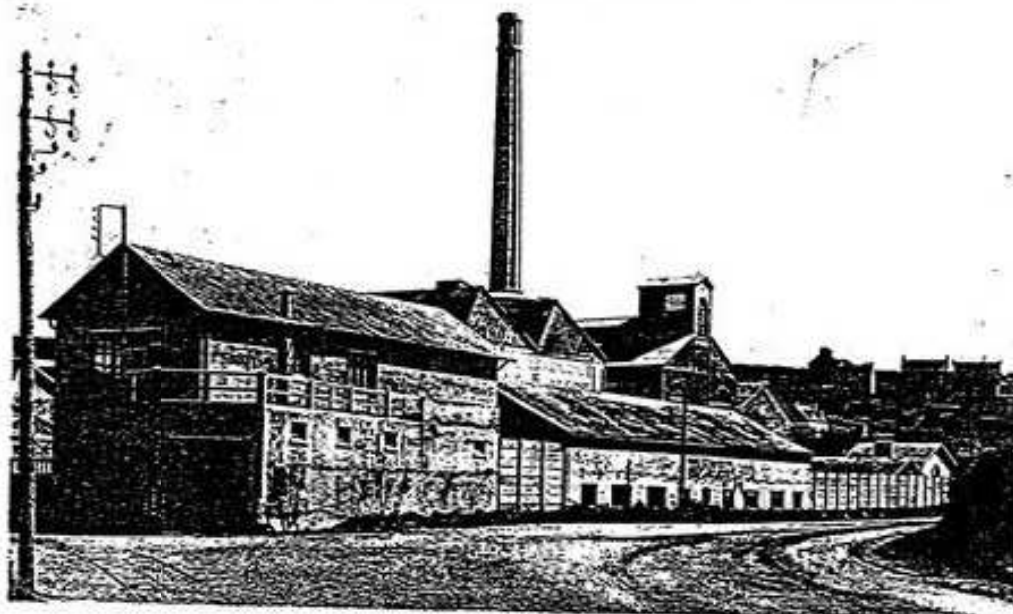
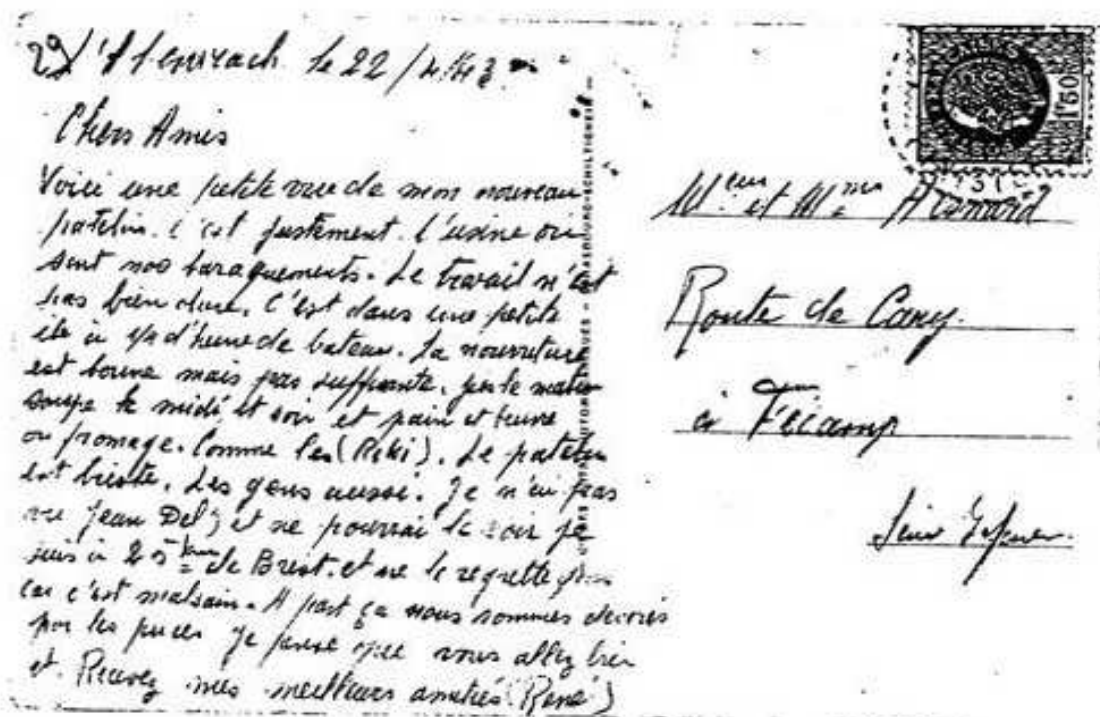
Le fort constitua un élément de cette chaîne défensive qui à Landéda allait de la pointe du Vill à l'île Longue.



A CEZON, les ouvrages allemands, situés principalement sur le front nord, construits en 1943,

comportent des blockaust pour pièces d'artillerie, des tourelles pour mitrailleuses et des abris pour les hommes et les munitions Ce fut l'oeuvre des travailleurs de l'organisation Todt, du nom du général et ingénieur allemand chargé de l'organisation de travaux d'équipement et de fortification ainsi que de nombreux requis appelés à travailler pour l'occupant.

Cantonnés dans l'usine de Saint-Antoine, ils portaient chaque matin pour les divers chantiers répartis dans la commune, en particulier pour CEZON. La carte postale reproduite ci-dessous en porte témoignage.



4 L'ABERWRACH. - L'Usine



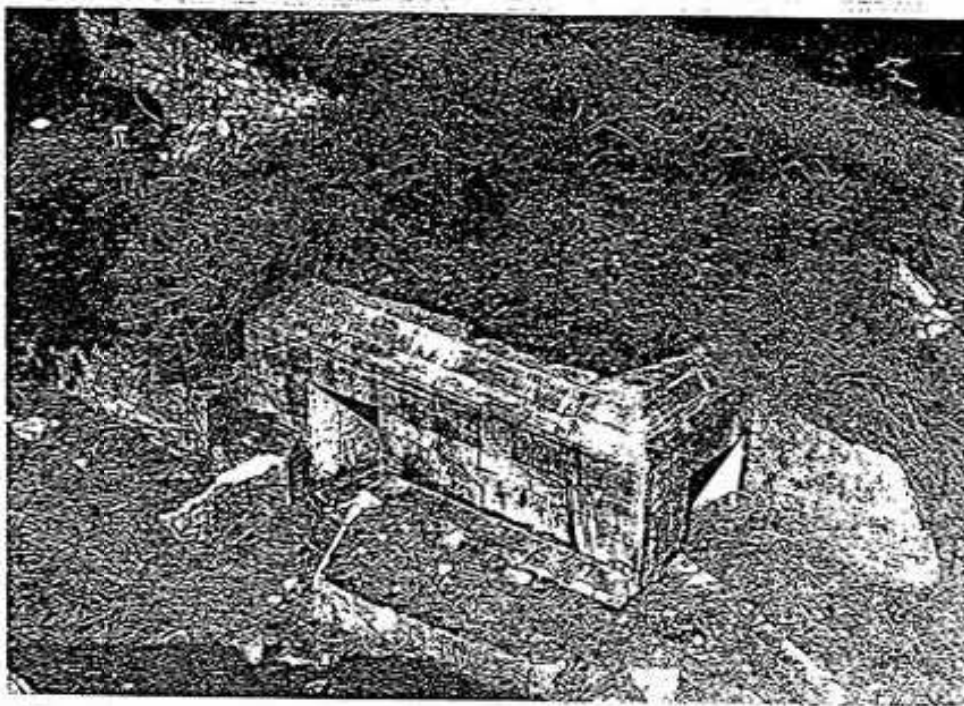
Le maréchal Rommel, en février 1944 inspecta les travaux de défense et passa par l'Aber-Wrac'h. Peut-être ne mit-il pas le pied sur CEZON, mais il dut penser que, décidément l'histoire se répétait !

Il recommanda de compléter le système défensif entre les points fortifiés et fut satisfait de constater en avril que la pose de poutres et de hérissons sur les plages propices à un éventuel débarquement doublait efficacement les champs de mines terrestres, notamment entre Brouennou et Toul-An-Dour.

Le débarquement ayant lieu en Normandie le 6 juin 1944, les fortifications de CEZON ne servirent pas.

La végétation les envahit . . .

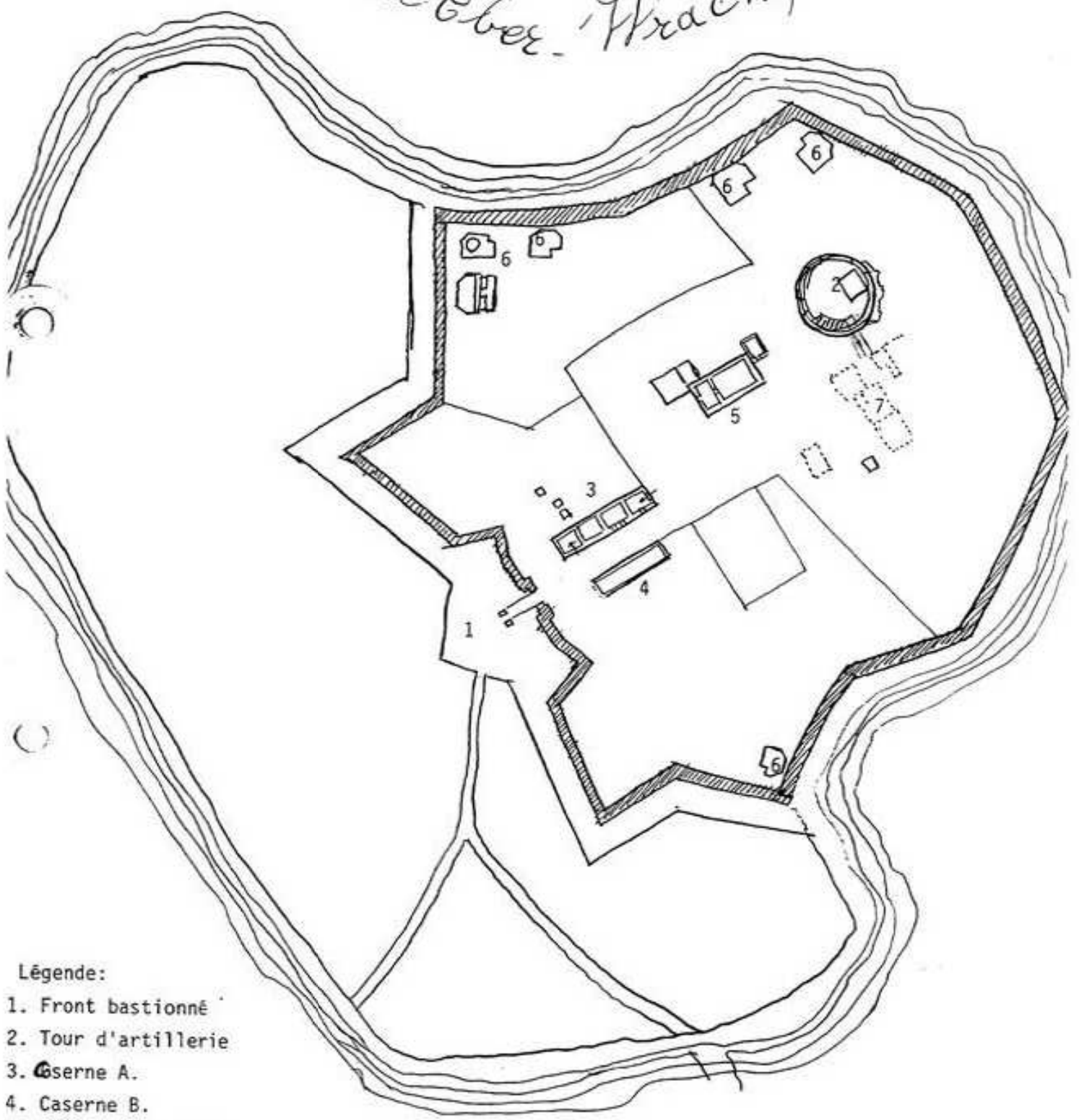
Le mur de l'Atlantique ne fut pas plus efficace que la ligne Maginot.



Dès le début de l'occupation, un poste de garde est installé au fort CEZON. Les bateaux de l'Armorique doivent se signaler à leur sortie et rentrée, entre le lever et le coucher du soleil, sous peine d'essuyer le feu des militaires (prescription de la Kommandatur du 3 août 1940).

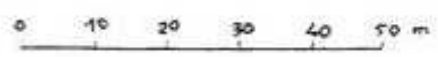
L'Administration des Domaines qui n'avait que faire de cette vénérable construction loua l'îlot d'une superficie de 20 872 mètres carrés à M. Joseph Oulhen, mareyeur à l'Aber-Wrac'h pour la somme symbolique de 200 francs par an, puis finalement décida de le vendre.

L'étéber - Tracé 137



Légende:

- 1. Front bastionné
- 2. Tour d'artillerie
- 3. Caserne A.
- 4. Caserne B.
- 5. Caserne C de 1859.
- 6. Ouvrages allemands de 1943
- 7. Ouvrages ruinés envahis par la végétation.



« Le bruit courut que Jean Delannoy qui était venu à Plouguerneau avec Pierre Fresnay tourner « Dieu a besoin des hommes » voulait se porter acquéreur. Il avait lié ici de solides amitiés et aurait aimé retrouver dans ce cadre ces bons amis ». Hélas il n'en fut rien et le feu des enchères ne lui permit pas de réaliser son rêve.

- « Le Télégramme » du 29 mars 1957 rendit compte de la vente. Nous remercions le journal de nous avoir permis de reproduire cet article qui parut alors sous la signature de Jean Klein.

A l'issue d'une longue lutte, l'îlot revint à M. Yves Le Nestour pour la somme de 675 000 francs. (Voir annexe 6 page 86)

VENDREDI 29 MARS 1957 Le Télégramme

INFORMATIONS

UNE ILE AUX ENCHÈRES

L'ILOT DE CEZON ET SON FORT

que convoitait le grand metteur en scène Jean DELANNOY
ont été adjugés pour 675.000 fr.
à un conseil juridique de Paris, amateur de solitude marine

Paris, 28. — Il y a quelques semaines, à l'occasion d'un reportage sur les activités de la Compagnie de Landéac, nous avons fait état de la vente par l'Administration des Domaines de l'île Cezon et du fort qui y fut implanté. Il y a exactement deux cents ans que Vauban, pour y abriter quelques éléments d'artillerie de côte devant assurer la protection de l'entrée de l'Abbaye-Wrac'h.

Nous avions appris que le grand metteur en scène français Jean Delannoy qui, lorsqu'il vint à Plouguerneau avec Pierre Fresnay tourner « Dieu a besoin des hommes », fut en lien de solides amitiés en ce coin si attirant

de la Côte des Légendes, avait l'intention de se porter acquéreur de cette ancienne forteresse qui fut désignée le 27 mai 1826, cédée à la Marine Nationale le 4 avril 1834 et enfin remise aux Domaines, le 24 novembre 1835.

Conséquence désastreuse, le fort et l'île Cezon, d'une superficie de 20.872 mètres carrés, étaient sous le coup d'une saisie à M. Joseph Ouhès, le syndicat des maryeurs de l'Abbaye-Wrac'h, pour la somme purement symbolique de 200 francs par an.

Ce fait avait soulevé le bruit à Landéac que Jean Delannoy avait l'intention d'y installer une maison de retraite en guise de club de l'île de Lézard, en Méditerranée.

Ainsi que nous l'avons dit, ce fort appartenait au domaine de la Seule Vallée. Jean Delannoy, qui est un père de famille comprenant avec plus de soin et l'esprit les plus nobles qui soient, n'était même pas en accord par une telle vente avec l'abbé, le fils, l'amateur de ce magnifique coin de Bretagne et le plaisir d'y retrouver de bons amis, qui assurent la chaîne traditionnelle de la Côte des Légendes.



1986

En 1986, le fils d'Yves Le Nestour, Monsieur Patrick Le Nestour prit la décision de remettre le site en valeur et présenta un projet culturel : « Le théâtre entre deux marées ».

Projet ambitieux devant respecter « le caractère à la fois grandiose et paisible du lieu » et nécessitant des investissements importants.

A l'heure actuelle, on ne peut dire si ce projet se concrétisera, mais il pose la question d'un devenir éventuel du fort malmené par les années, les intempéries et la mer et qui mérite toute l'attention des Administrations et de tous ceux qui sont sensibles à la conservation d'un haut lieu de notre histoire. (Voir annexe 7 page 89)

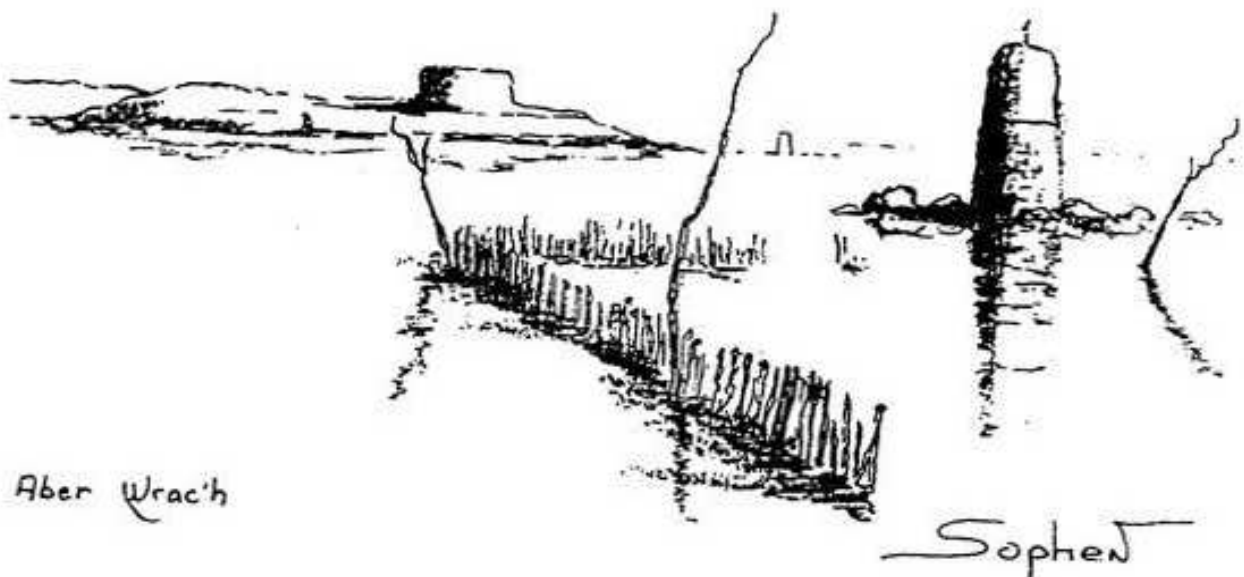
Inhabité depuis 1966, voilà le fort livré aux outrages du temps et des hommes . . .

Il dort maintenant le vieux fort loin du fracas des batailles . . .

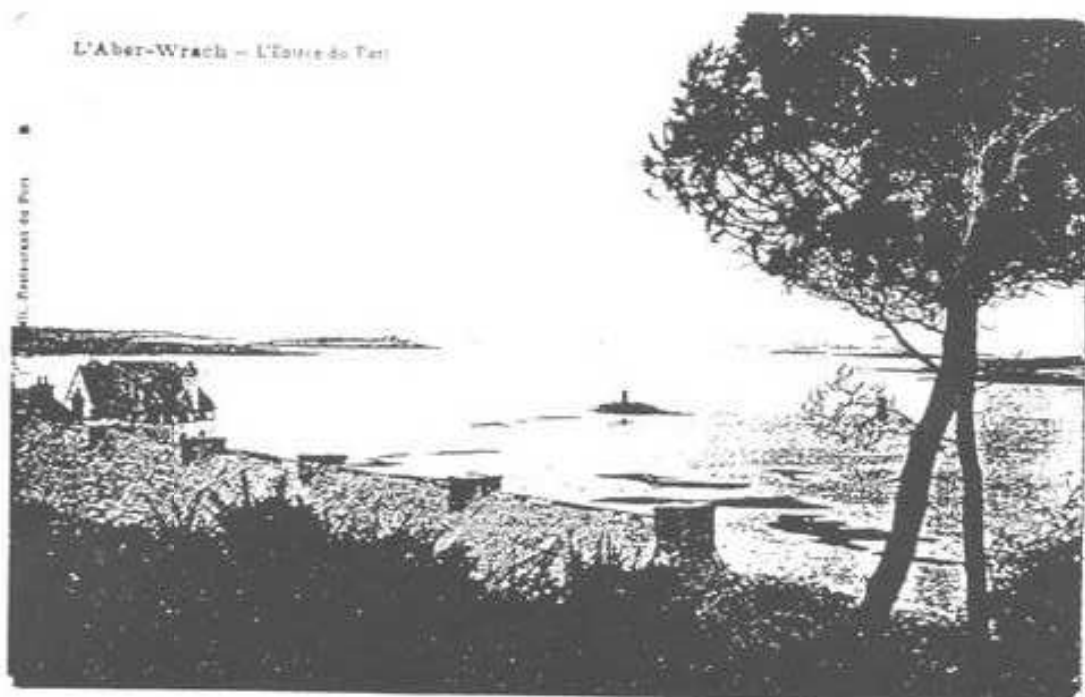
Il est balise, signal, point de repère . . .

Les instructions nautiques (Côtes Nord et Ouest de la France, imprimerie nationale), signalent à l'entrée de l'Aber-Wrac'h « Sur l'île de CEZON, un fort circulaire portant une tache blanche et noire ».

Il n'a plus qu'un rôle pacifique, servant de guide au navigateur venant du large . . .



L'ABER-WRAC'H, Entrée du port

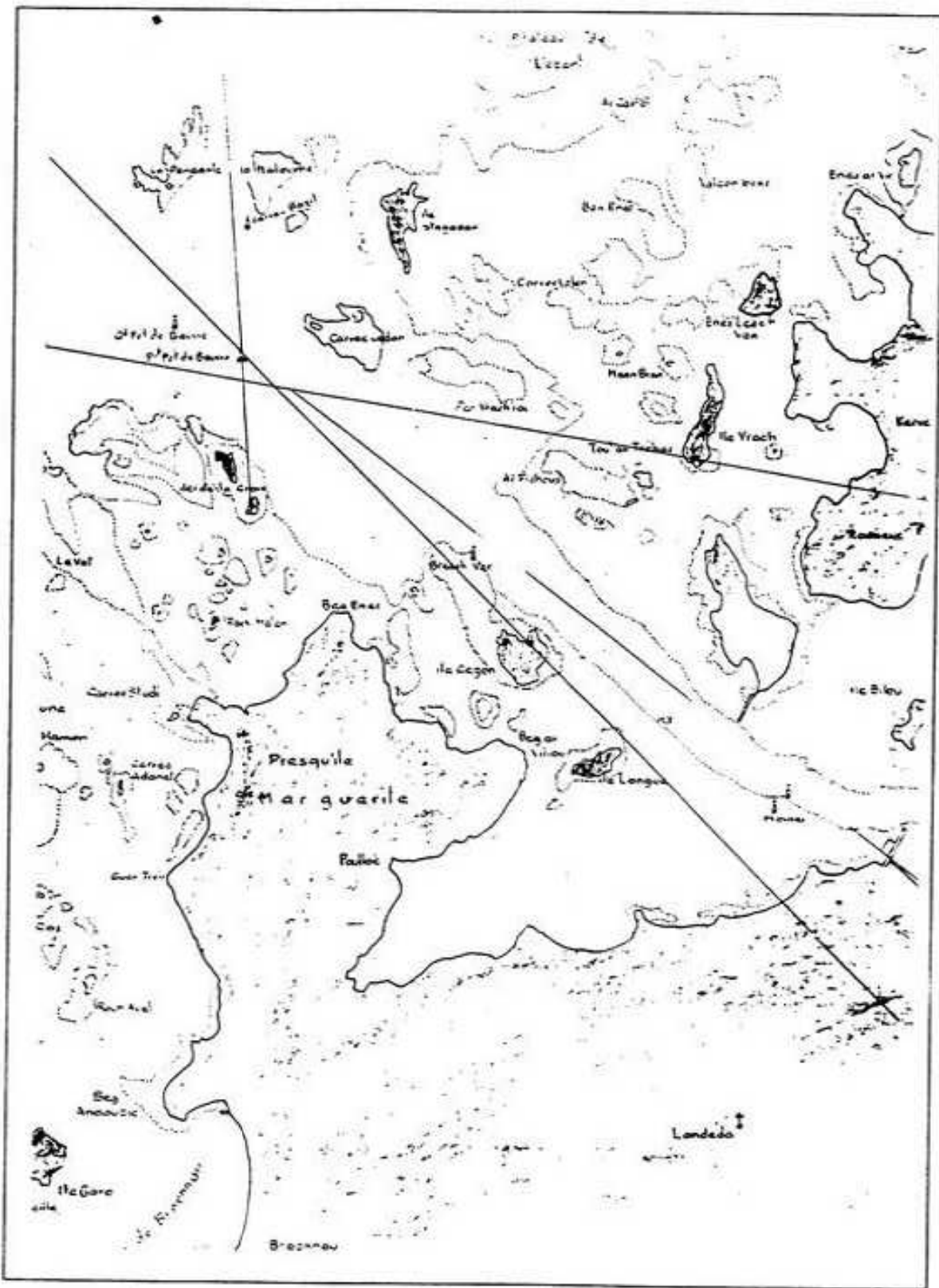


Thiriart et Bazuyau. Édition restaurant du port



Édition Combier. Mâcon

L'ABER-WRAC'H, Entrée du port



Annexe 1

VAUBAN

De petite noblesse, Sébastien LE PRESTRE, marquis DE VAUBAN (1633-1707), naquit à Saint-Léger de Vauban, dans l'Yonne.

Orphelin à 10 ans, il fut recueilli par un prieur voisin qui l'éleva. A 17 ans, il s'échappa du couvent et rejoignit l'armée de Condé qui le reçut comme cadet et le fit bientôt officier.

« La fortune, a-t-il écrit, m'a fait naître le plus pauvre gentilhomme de France, mais elle m'a doué d'un cœur si exempt de friponnerie, qu'il n'en saurait même soutenir l'imagination sans horreur ».



Vauban.

Remarqué par Mazarin, rallié au roi, il est alors attaché à l'armée royale pour conduire les sièges. Ingénieur en 1655, il devint, à la mort du chevalier de CLERVILLE, Commissaire Général des Fortifications. A ce titre, il effectue de nombreux déplacements d'un point à l'autre du royaume. L'histoire a conservé de lui le souvenir d'un bâtisseur de forteresses. Son oeuvre est remarquable. Il transforme l'art de l'attaque et de la défense des villes fortes. Il supprime les vieux ouvrages devenus inutiles depuis le développement de l'artillerie et les remplace par des fortifications au ras du sol comprenant un fossé profond et des murs coupés de nombreux angles que l'ennemi ne peut attaquer de front.

Il fait réparer ou aménager 300 places fortes anciennes, en fait construire 33 nouvelles et conduit avec succès 53 sièges.

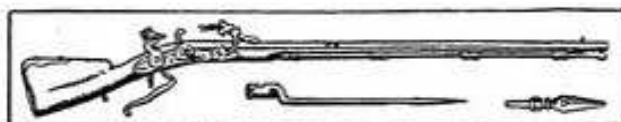
On disait de lui : « Ville assiégée par Vauban, ville prise; ville défendue par Vauban, ville imprenable ».



FORTIFICATIONS A LA VAUBAN.

A gauche, un glacis en pente douce conduit au mur extérieur, la contrescarpe, que surmonte un chemin couvert bien abrité. Au-delà du fossé, s'élève un autre mur, l'escarpe, complètement enterré sous la masse de terre du parapet.

C'est lui encore qui fait adopter l'usage de la baïonnette ⁽¹⁾ à douille au travers de laquelle le tir du fusil restait toujours possible et qui contribua à faire disparaître le corps des piquiers.



PREMIER FUSIL ET PREMIÈRE BAÏONNETTE (1690).

Fusil à pierre et à mèche, plus léger que le mousquet. La petite lame qu'on enfonçait dans le canon du fusil fut remplacée par la baïonnette à douille, invention de Vauban.

C'est grâce à lui que Louis XIV put se doter de la première armée d'Europe.

(1) baïonnette : arme qui aurait été inventée et mise au point à Bayonne (d'où son nom) pendant le siège de cette ville en 1523 et mise en usage dans l'armée par Martinet en 1671.

Nom qui vient peut-être de l'espagnol « bayoneta » : petite gaine, le contenant donnant son nom au contenu.

Dictionnaire des armées de terre (A. De Chasnel 1862).

VAUBAN a réuni en 12 volumes ses mémoires et ses études sous le titre « Mes oisivetés ou ramas de plusieurs mémoires sur différents sujets ».

La diplomatie, la politique, l'agronomie sont ses préoccupations dans la mesure où elles tendent à augmenter la prospérité de la Nation. Il pense que cette prospérité passe par une plus juste répartition de l'effort et imagine un nouvel impôt taxant équitablement noblesse et bourgeoisie, allégeant ainsi la charge qui pèse sur le peuple.

Avec les dernières années du règne de Louis XIV, marquées par les invasions, la misère s'accroît et VAUBAN dénonce cette douloureuse situation. Dans la brochure « Projet d'une Dîme Royale », il demande des réformes. Il ose écrire : « La dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement. Des 9 autres, il y en a 5 qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celles-là, parce qu'elles-mêmes en sont réduites, à très peu de choses près à cette malheureuse condition, des 4 autres qui restent, 3 sont fort malaisées ».

Il dénonce les « mangeries des traitants, sangsues d'état dont le nombre est suffisant pour remplir les galères, mais qui, après mille friponneries punissables, vont la tête levée dans Paris, parées des dépouilles de leurs pauvres concitoyens, avec autant d'orgueil que s'ils avaient sauvé l'état ».

Cette publication lui valut la disgrâce du roi et fut jetée au feu. VAUBAN, frappé au cœur par cette injustice, mourut de chagrin 3 semaines après.

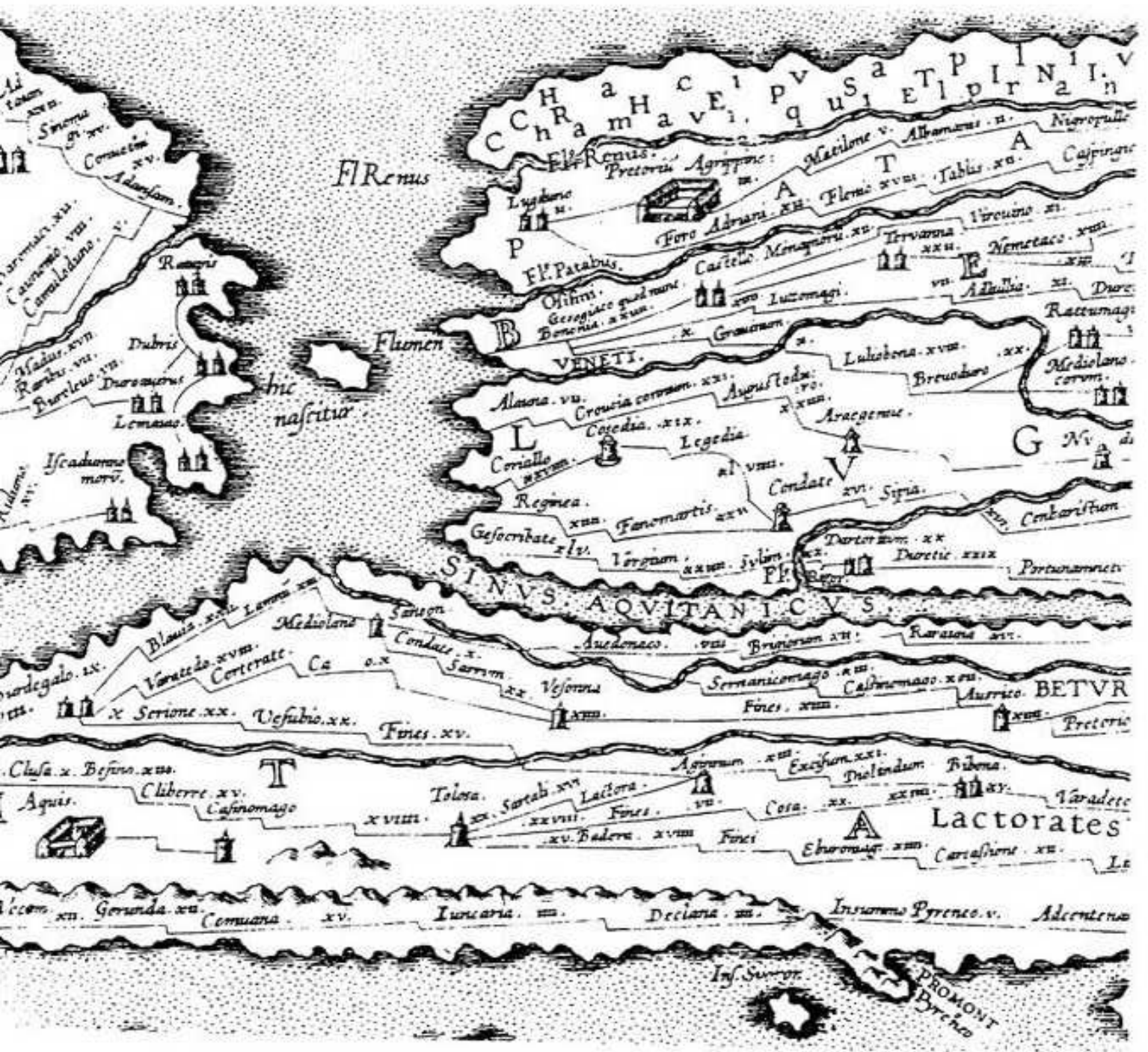
« VAUBAN, c'est le plus honnête et le plus vertueux homme du siècle, le plus simple, le plus vrai, le plus modeste » a écrit Saint-Simon qui trouva pour VAUBAN le beau titre de « Patriote ».

LA TABLE DE PEUTINGER

Le réseau routier romain nous est connu grâce à une copie d'une carte antique qui fut découverte et acquise au 15ème siècle par Conrad Peutinger à qui elle doit son nom.

La représentation rectiligne des routes étire l'ensemble de la carte qui ne traduit pas la réalité géographique.

L'extrait reproduit ci-dessous nous permet de retrouver la route qui passant par Vorigium (Carhaix) aboutit à Gésocribate.



Annexe 3



Département
des Côtes-du-Nord
CONSEIL GENERAL

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHIVES

V/RÉL. Votre lettre du 29/10/86.

N/RÉL. GRM/FLN - 86.620

Recherche effectuée par G. Rault Maisonneuve

Annexe 3

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Brieuc, le 12 novembre 1986

Le Directeur des Services
d'Archives des Côtes-du-Nord

à

Monsieur le Maire de LANDEDA
- A l'attention de Monsieur MICHEL -

Monsieur,

D'après R. Couffon, dans son article : Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier (Société d'émulation des Côtes-du-Nord, tome LXXV, 1944, page 173), le nom de Cesson viendrait du nom franc Saxo.

En 1967, G. Béchard, dans sa thèse de 3e cycle de phonétique, Les noms de lieux entre la Rance et le Gouët, note au sujet de ce nom : "L'interprétation par le nom de personne Saxo ou mieux Saxon a été proposée par M. Couffon. Elle est phonétiquement valable".

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Alain DROGUET

un document exceptionnel sur l'ÎLE DE CROIX (1694)

—:do:—

Notre ami regretté Paul Arzur possédait un document fort rare : le plan du fort qui devait être construit sur l'Île de Croix et qui fut remplacé par notre Fort Cézou. Il avait bien voulu nous le communiquer (voir ci-contre).

Sur le plan stratégique, le site était idéal. De cette île on surveillait les trois passes permettant l'entrée au port : la Malouine (appelée Chenal des Malouins), la Grande Passe, le Chenal de la Pendante et même au Sud un autre passage accessible à demi-marée et qu'auraient pu emprunter les fortes chaloupes de guerre usitées alors pour les débarquements. Au Nord de l'île, à l'Est de l'île Stagonon, un autre passage seulement connu des "pratiques" et nommé Toul Saozon (le trou des Anglais) aurait pu, comme le précédent, permettre l'entrée de ces mêmes chaloupes.

Il faut préciser cependant que, mis à part l'intérêt stratégique de cet emplacement, l'endroit devait présenter de sérieux inconvénients : accostage difficile, mer plus dure, ravitaillement et approvisionnement fort malaisés du fait d'une absence de voies charretières, surface exigüe et, l'hiver un climat fort rude entraînant des conditions de vie singulièrement pénibles.

On comprend que Vauban et ses ingénieurs aient préféré l'Île Cézou où notre vieux fort se dresse depuis bientôt trois siècles.

Georges Merut

" Ar ne man a grie hag a gane
Ne man hed aman potred Plouguerne
Mar vijent bed ebars er vag man
Woan pel a ioa e krenan "

Ceux-ci criaient et chantaient
Ils ne sont pas ici les gars de Plouguerneau
S'ils avaient été dans ce bateau
Ils seraient depuis longtemps en train de trembler.

Les Plouizherne (1) sont plus sages; ils voient que le temps se gâte
et conseillent la prudence :

" Lohit o pag e Cameulet
Me a gred a ben an deiz viot beuzet "

Laissez votre bateau à Cameulet,
Je crois qu'avant la fin du jour vous serez noyés.

Cameulet est la pointe qui ferme à l'Est l'estuaire de l'Aber. Elle
abrite une anse dans laquelle, au début de ce siècle, la Marine entretenait
un brick-goëlette, l'"Obligado", remplacé ensuite par la célèbre frégate "La
Melpomène", qui, fatiguée d'avoir formé tant de gabiers, vivait à ses derniers
jours, réduite à l'état de ponton chargé d'avitailier en charbon les torpil-
leurs "numérotés" de la Défense Mobile, trop faibles pour se rendre de Brest
à Cherbourg sans faire escale à l'Aber-Wrac'h, au Château du Taureau ou à
Lézardrieux.

Le conseil était judicieux ... mais on ne le suit pas :

" Ne voa ket diveur goude ze
E voant er varn dirak Doue
Etre Cameulet ag an Ellez
O deveus kallet o buhez "

Moins de deux heures après,
Ils étaient en jugement devant Dieu,
Entre Cameulet et les Anges,
Ils ont perdu leur vie.

La barque, chargée à bloc, a quitté le couloir encaissé de la rivière et
arrive à l'ouvert de l'estuaire, hors de l'abri de la pointe : la mer forçait
arrive une risée et la barque chavire, sans que personne ne puisse porter
secours ...

" Eur beleg a c'houent an Ellez
A iva e pourmen er he verjez
A teuas prompt er he soutanen
Da rei dezo an absolven,
Da rei dezo absolven general,
Er he galon en devoa glahar "

... / ...

(1) - Dans la région, la marque du pluriel pour les noms des habitants de
telle paroisse s'intercale entre le Plou et le Lan et le nom propre qui
suit : - habitants de Lardéda : Lannizleda; de Lannilis : Lannizily; de
Plouguerneau : Plouizherne, et par extension, Santizpabu.

Un prêtre du Couvent des Anges,
Qui se promenait dans son vergex,
S'en vint rapidement dans sa soutane,
Pour leur donner l'absolution,
L'absolution générale,
Dans son coeur il avait du chagrin.

Là, l'auteur mélange un peu le séculier et le régulier, le beleg et le marac'h, la robe et la soutane. Mais le couvent des Anges est, encore aujourd'hui, debout. Occupé jusqu'à la Révolution par des Récollets de l'Ordre de Saint-François, le domaine s'étendait au delà de l'emplacement du sémaphore actuel, jusqu'à la ferme de Kervenny (la ferme du minihy, soit du monastère) et de là, le religieux dominait toute la baie ...

D'autres couplets sont venus s'ajouter aux précédents, mais la scène se transporte brusquement à Pempoull, en Saint-Pol-de-Léon : ils ne sauraient nous intéresser.

Le fait précis qui a donné naissance à cette *gwerz*, nous le trouvons dans les registres paroissiaux de Lardéda :

" L'an 1762, le onze février, en conséquence d'une lettre de Monsieur Jourdain, Lieutenant Général de l'Amirauté de Léon, établi à Brest, en date du dix du présent mois et an, furent inhumés seize cadavres en présence de leurs parents et autres, trouvés noyés sur la grève à Traon-Bizin dont quinze de cette paroisse et un de celle de Lannilis et désignés par ordre du syndic de cette paroisse pour transporter du bois au Fort de Saison dont les noms nous ont été dictés par les dits parents comme ci-après ... "

Suivent les seize noms des victimes, puis les signatures de sept témoins et celle de M. Talarnein, prêtre; l'ensemble est visé par Jean-Marie Le Vergex de Poulconq, recteur de Lardéda.

Parmi les naufragés, dont l'âge varie entre 30 et 50 ans, à l'exception de deux novices, figure un Philibert Chapel, âgé de 35 ans; son fils posthume fera partie du premier Conseil "général" de la Commune de Lardéda; tous deux sont les ascendants en ligne directe de l'ancien Préfet du Finistère, dont le père, pharmacien à Saint-Pol-de-Léon, était né à Lardéda en 1877.

Yan Brehilien avait raison : la chanson bretonne brode peut-être, mais elle n'invente pas.

R. Georgelin

Texte paru dans les "Cahiers
de L'Iroise" en 1975

H.D.L.R. : Le lieu dit "Traon Bizin" cité dans le texte (en français : le vallon du goëmon) se situe à mi distance entre Saint-Antoine et la Pointe de Cameulet, où se trouve la vieille ferme Lostis.

Querz ar c'hwezhek den beuzet darvoud enn en gavet e parez Landeda
enn 10 a viz c'hwevrer 1762 (Complainte des seize hommes noyés - naufrage
survenu dans la paroisse de Landeda le 10 Février 1762)

| | |
|---|--|
| 1 | 1 |
| C'hwezhek oant eat, enn eur vagad D'ann Diouriz da garc'hat koat Da Droumplan'n Roue da Zegon; O va Doue, pebez eston | Ils étaient partis à seize en une batelée Au Diouris prendre (une cargaison) de bois Pour mystifier (?) le Maître de Cézon; Mon Dieu, quelle audace ! |
| 2 | 2 |
| Pa zistroajent ann abardaeq Ar mor enn Aber ioa diez Ho bag kerget a reaz ann dour Enn doa Siouaz ! izoum sihour | Au retour, en fin d'après-midi, La mer dans l'Aber était difficile; Leur bateau chargé à ras bord Avait, hélas ! besoin de secours. |
| 3 | 3 |
| Eur den mod euz a Blougerne Deuz ribl ar mor dezo grie. Lahit o pag e Kamelet Da c'hortoz ann diez da zonet | Un homme aimable de Plouguerneau Leur criait de la côte : Bettez votre bateau à Camelet En attendant le jour. |
| 4 | 4 |
| Ar re-ze grie hag a gane : " Ne ma kal er mor potred Plougerne " Ma vijent bet' barz er vag-man, " Pell a ioa e zedont krenan." | Ceux-là (sic) braillaient et chantaient : On n'est pas les gars de Plouguerneau, S'ils avaient été dans ce bateau-ci, nous ! Il y a belle lurette qu'ils auraient tremblé |
| 5 | 5 |
| Div-heur a veac'h goude-ze Edont er varn dirag Doue, Etre ann Elez 'a Kamelet, O devez ho buez kollet. | Deux heures plus tard, à peine Ils comparaissaient devant le tribunal de Entre les Anges et Camelet, / <u>Dieu,</u> Ils ont perdu la vie. |
| 6 | 6 |
| Eur manac'h a gouent enn Elez A ioa ho pourmen eur he verjaz, Klevet 'na 'n'irvoud hag ar c'hri Hag e teu var ann aod d'o absolvi. | Un religieux du Couvent des Anges Se promenait dans son verger; Il entend les plaintes et les appels Et vient sur la côte leur donner l' <u>absolu-</u> <u>tion.</u> |
| 7 | 7 |
| Antronoz o c'horfou a zo havet E bord ann aod int archedet. Ac'hano. 'c'haser d'ann Iliz. Leveromp evito De Profundis. | Leurs corps, le lendemain, sont retrouvés Et sur la grève on procède à la mise en De là on les envoie à l'Eglise. / <u>bière.</u> Pour eux disons De Profundis. |
| 8 | 8 |
| E Landeda 'n'ed a vije, Kriz vije ar galour n'a velje, O valet c'hwezhek den beuzet O vont asamblez d'ar vered. | Quiconque à Landeda se serait trouvé, Aurait eu le coeur bien dur s'il n'eût En voyant seize corps de naufragés / <u>pleuré.</u> Portés tous ensemble au cimetière. |

9

O velet pevarzek intarvez
O has ho friejou d'ar bez
O klevet leon ar vinonet
O vont euz ann liz d'ar vered

10

Bremen e zan d'o henvel deoc'h
Pedit 'vit ma vezint e peoc'h;
Filibert Chapel ar c'habiten,
Iar ann cot a gerheulgen

11

Iar ann Deun, Goulc'han Guiziou
Fransez Paillex a Gerzalou
Charles Therene a Iar Seite
O daou a garter Kervire.

12

Jakez ar Roz, Loranx Oulc'hen,
Ann Abquillera, Jakez Veger,
An daou Keramoal, Tanguy Gleger
Ar C'heradanet, Laou ar Paillex.

9

En voyant quatorze veuves
Conduire leur(s) époux à la tombe
En entendant les pleurs des orphelins
S'en allant de l'église au cimetière

10

Je vais à présent vous les nommer :
- Priez pour qu'ils soient en paix -
Philibert Chapel, le capitaine,
Jean Laot, de Kerheulquen,

11

Jean Le Deun, Goulven Guiziou,
François Pallier, de Kersalou
Charles Théréné et Jean Seité
Tous deux du quartier de Querviné

12

Jacques Le Roz, Laurent Goulhan,
(L') Abquillera, Jacques Guéguen,
Les deux Keramoal, Tanguy Cléguer,
Queradanet, Guillaume Pallier.

.....

Guez adsavet gant Fanch ar Roz (Complainte "recomposée" - texte reconstitué -
par Fanch Ar Roz (François DIZERBO - 1854 - 1932).

.....



Acte de décès des seize de « la corvée de bois de fort Cézon » en février 1762, après
le naufrage de leur bateau en face de Cameuleut

Le jour ouit sept centz soixante deux le onze février
En conséquence d'une lettre de Monsieur Jourdain
Lieutenant general de l'armement de son établissement
En date du dix du present mois et au furent ^{par leurs} ~~par leurs~~
seize cadavres en presence de leurs parents ^{par leurs} ~~par leurs~~
moyes, et exposés sur les graves a l'isolement
quingze de cette paroisse, et un de celle de Lannillis
et designés par ordre du syndic de cette paroisse
pour transporter du bois au fort de Saison dont
les noms nous ont été ditez par lesdits parents
comme cy après, Jean Loet de Kheilguen époux
de francoise bien agé environns cinquante cinq
ans, languy Clagues de lantrese époux de marie
anne deniel agé environns trente cinq ans, nicolas
sal de periquin époux de Jeanne le deun agé
environns quarante ans, ~~françois~~ ~~françois~~ ~~françois~~
de Catherine arsul agé environns trente cinq ans,
an thoine queradaret de quermanguy époux de
francoise goff agé environns cinquante ans, Jean
le deun de Larmorizic époux de margueritte ^{bars} ~~bars~~ agé
environns trente six ans, goulven quiziau de Lohodan
époux de margueritte messager agé environns
cinquante ans, philibert chapel du vrennic
époux de marie anne gouriou agé environns
trente cinq ans, jacques le vos de Larmorizic
époux de Constance li linnon agé environns trente
ans, francois pallier de quersalou époux de
marie serelloe agé environns cinquante ans, Jean
scité de quervivé époux de gabrielle Calvet agé
environns vingt six ans, Charles thevené de quervivé
époux de francoise yestin agé environns cinquante
ans, jacques abquillarm de Lohodan époux de
gabrielle quellemee agé environns trente ans,
sauron goulhan de quersal paroisse de Lannillis
époux de margueritte omnes agé environns
cinquante ans, jacques queguen de quersal
époux de Jean et de marie vos agé environns

dix huit ans

de jean, et de

quervire agé



guillaume pallier fils

monete l'annon de

six sept ans, jean chapel

IPAIIFEBI

Q: FATMOAT

Q: 26VVNIPUIE

YCVIAVAKCH I GUESUEU

FFXC PIERRE MEMORION

IALS: TRESVER

FRANCIS LA FIOU

talarnu pletna

Michelle go

Je n le goff Froullun

q: m. le servit de pouleng
At de andeda

INFORMATIONS

UNE ILE AUX ENCHÈRES

L'ILOT DE CEZON ET SON FORT

que convoitait le grand metteur en scène Jean DELANNOY
ont été adjugés pour 675.000 fr.
 à un conseil juridique de Paris, amateur de solitude marine

« La vente du domaine de CEZON devait en principe se dérouler dans la salle des mariages de la mairie de Landéda. Le sympathique secrétaire général, notre ami Jean-Pierre Salaün avait d'ailleurs préparé cette salle pour accueillir dignement les « instrumenteurs » et les acquéreurs possibles. Mais le succès de la vente dépassa les prévisions les plus optimistes de ses organisateurs qui furent littéralement débordés par l'afflux des « acheteurs ».

A telle enseigne que le sympathique maire de Landéda, le Docteur Morvan, d'accord avec M. Eloy et M. Madec inspecteur principal et inspecteur des domaines à Brest chargés d'instrumenter, prit la décision de faire la vente sous le préau, de l'école publique. Mais on n'avait pas prévu, sur le moment, que cette vente se faisait à l'aide de bougies qu'il s'avéra impossible de maintenir allumées en plein air.

Fort heureusement, il y avait à l'école publique une salle de classe désaffectée, utilisée comme salle de vote les jours d'élections, et c'est là que, finalement, se déroulèrent les opérations de vente.

On notait dans la salle la présence de plusieurs docteurs, architectes, industriels ou commerçants brestois, ainsi que celle de plusieurs amateurs venus de la Loire-Inférieure, de la Mayenne, de Paris même, tenez-vous bien, de Québec, au Canada !

Disséminées dans la salle, plusieurs élégantes et jolies femmes donnaient à l'ensemble une note des plus agréables et des plus colorées.

Après lecture du cahier des charges par M. Madec, en présence du docteur Morvan, auquel le préfet du Finistère avait délégué ses pouvoirs, l'inspecteur des domaines alluma les premières petites bougies, donnant ainsi le signal du début des enchères.

La mise à prix était fixée à 150 000 francs. En moins de 10 minutes, les enchères atteignirent 250 000 francs, puis 300 000 d'un seul coup. A ce chiffre, on peut dire que les 9/10èmes

des enchérisseurs étaient éliminés. On assista alors, à partir de 350 000 francs à un duel entre trois jeunes gens de Paris, originaires de la région de Landéda et un sympathique monsieur à l'épaisse chevelure ondulée et d'un blanc d'argent, assis au tout premier rang de l'assistance.

A partir de 500 000 francs, un seul des jeunes gens, M. Jacques Morvan, resta en présence du monsieur aux cheveux blancs, un conseil juridique de Paris également, M. Yves Le Nestour dont les bureaux se trouvent 39 rue d'Amsterdam, dans le 8ème arrondissement.

M. Jacques Morvan mit sa dernière enchère à 670 000 francs. Mais avant que la troisième bougie se fût consumée, M. Le Nestour ajoutait 5 000 francs à ce chiffre. Les trois feux furent rallumés et lorsque monta la fumée de la troisième, le jeune Jacques Morvan avait abandonné la partie. M. Le Nestour devenait propriétaire de l'île et du fort CEZON.

Natif de Lescouet-Gouérec dans les Côtes-du-Nord, il fit un stage en qualité de clerc à l'étude de Maître Larhantec à Rostrenen; poursuivit son stage à Paris où à 25 ans, il passa avec succès l'examen de notaire. M. Le Nestour est un passionné de la navigation à voile (et à moteur), et il adore vivre en solitaire en des lieux comparables à celui dont il vient de se rendre acquéreur. En effet, il y a six ans, il devint locataire du « Fort Bloqué », situé dans un site des plus pittoresques, à 12 kilomètres de Lorient.



Ses séjours à « Fort Bloqué » se seraient sans cesse renouvelés si cet ouvrage fortifié n'avait, l'été dernier, été vendu à un prix (3 000 000 avec les frais) auquel les moyens financiers de M. Le Nestour ne lui permettait pas de faire face pour une propriété secondaire. Mais il avait la nostalgie de la mer et lorsqu'il apprit que le fort et l'île CEZON allaient être vendus, il ne vécut que dans l'espoir de se les voir adjuger. Il a eu satisfaction.

Il pense que l'administration l'autorisera, un jour prochain, à transformer le donjon du fort en une maison de verre d'où, nous a-t-il dit, « je pourrai admirer, bien à l'abri, le spectacle grandiose des tempêtes d'équinoxe ».

M. Le Nestour permettra à M. Le Maire de Landéda de compter un administré et un contribuable supplémentaires. Pour lui, c'est une satisfaction. Mais pour le sympathique facteur de la commune de Landéda, M. Louis Simon, le nouveau propriétaire de CEZON sera un « client » de plus à servir. Et la route qui mène de la poste au fort, à travers la presqu'île d'Armorique, est assez longue. Comme d'autre part, l'accès à l'île n'est possible qu'à marée basse, M. Louis Simon devra donc déterminer l'horaire de sa tournée en fonction des attractions lunaires et solaires. Mais M. Le Nestour qui a déjà prévu ces incidences postales nous a déclaré qu'il garderait toujours au frais, derrière les murailles de 1m50 d'épaisseur de son fort, quelques bonnes bouteilles destinées précisément à choquer le verre de l'amitié avec le brave facteur lors de ses visites. « Bah ! a déclaré celui-ci avec un large sourire, le nouveau propriétaire de CEZON ne sera là que pendant les vacances. Ce sera pour moi une promenade que d'aller lui rendre visite ».

LE THEATRE ENTRE DEUX MAREES.

POURQUOI UN PROJET CULTUREL SUR L'ILE DU FORT CEZON ?

12

1- EN BRETAGNE:

La Bretagne est une région dynamique ouverte aux technologies modernes et qui a su conserver une culture traditionnelle qui pour rester vivante doit s'enrichir des apports de la culture contemporaine.

2- SUR LE SITE DES ABERS:

Ce site est situé dans le Finistère Nord, encore peu équipé d'un point de vue culturel mais il est d'une beauté et d'une qualité exceptionnelles.

3- SUR L'ILE DU FORT CEZON:

C'est un lieu historique, ultime point du système de défense de la rade de Brest organisé par Vauban.

Le propriétaire désire mettre en valeur et faire revivre le Fort Cézou.

QUEL PROJET CULTUREL:

Le projet doit s'adapter au site.

Tout projet sur l'île du Fort Cézou doit respecter le caractère à la fois grandiose et paisible du lieu. En aucun cas il n'est question de porter atteinte au "genius loci" mais plutôt de tirer parti d'un lieu magique.

On propose: une structure d'accueil à vocation culturelle.

En fait une structure relativement souple permettant d'accueillir pour des durées variables des acteurs, des musiciens, des danseurs.

A l'occasion l'île pourrait être le lieu d'un spectacle.

L'hypothèse de programme est donc:

- L'hébergement d'une cinquantaine de personnes.
- Le logement d'un gardien.
- Une grande salle divisible, équipées pour satisfaire les différents utilisateurs.

ORGANISATION DE L'ESPACE

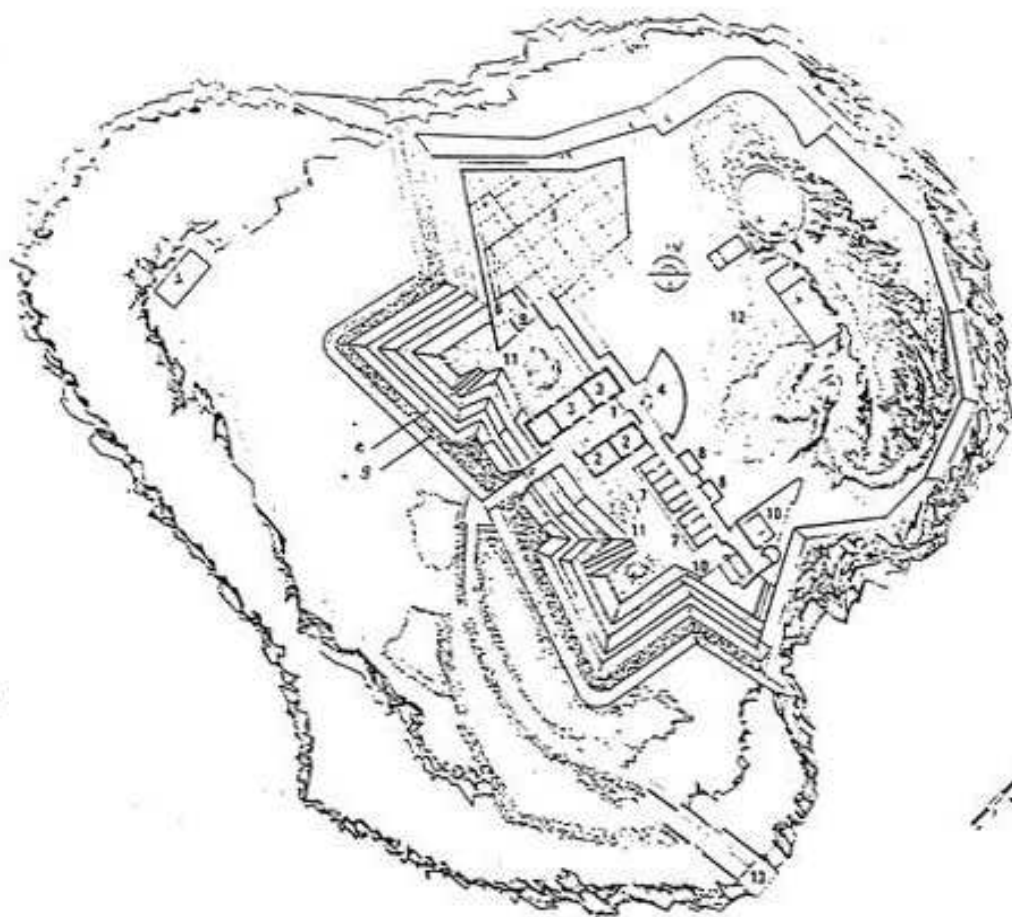
Il consiste à établir une distinction entre nature sauvage - Le site pittoresque de l'Aber - et construction - le fort Cézou. Il n'est pas prévu de construction en dehors de l'enceinte du fort.

Dans le fort on n'utilisera que la partie ouest, en redans, en laissant libre la partie est où se trouve la tour qui restera un lieu d'observation sans aucune transformation. Dans la partie ouest le bâti sera délimité par une galerie couverte desservant l'ensemble des locaux.

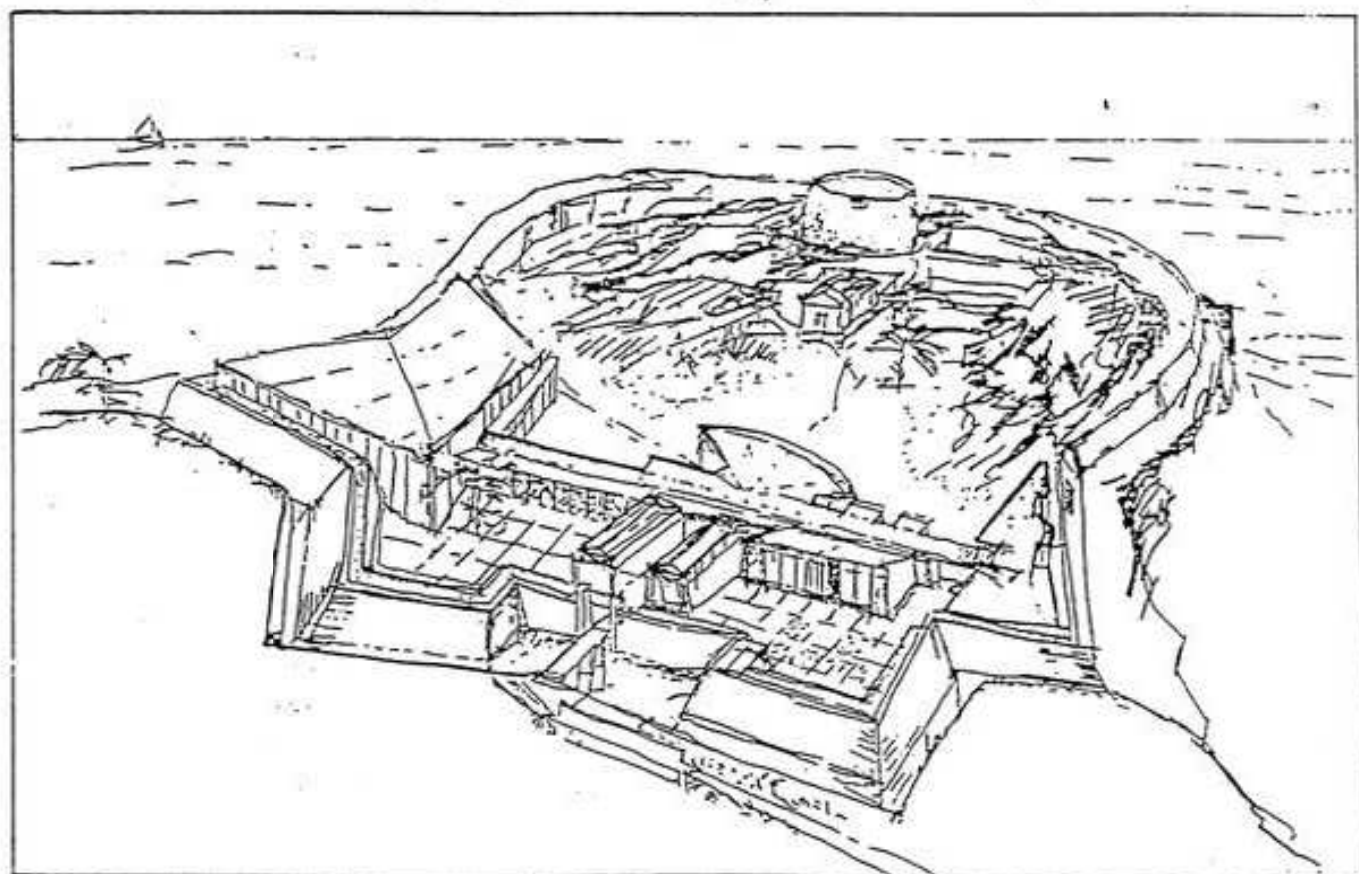
Entre les redans et les divers corps de bâtiment on trouvera de petits jardins protégés du vent.

Les éléments du programme sont disposés le long de la galerie du nord au sud: Une grande salle divisible d'environ 1000 m², des vestiaires, un salon, sur la cour une cuisine et une salle à manger pour 50 personnes, l'accueil et le logement du gardien, les chambres avec les salles de bains et au bout deux appartements.

- a la tour
- b ruines
- c casemate voûtée
- d blockhaus
- e enceinte
- f entrée
- g douves



- 1 entrée
- 2 gardien accueil
- 3 restaurant
- 4 salon
- 5 salle de travail divisible
- 6 vestiaires
- 7 chambres
- 8 salle de bains
- 9 toilettes
- 10 appartement
- 11 jardins intérieurs
- 12 le jardin de la tour
- 13 rampe d'accès



PERSPECTIVE

BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Landéda.
- Archives de l'Armée de Terre.
- Archives du Génie.
- Archives de la Marine.
- Cahiers de Landéda.
- Cahiers de l'Iroise.
- Correspondances diverses.
- Castel et Tugores : Inventaire de 1979.
- Cheval P : Défense des Abers sous l'Ancien Régime.
- Coudurier : de Brest à la côte.
- Georgelin R : (R.G. dans le texte) Landéda en Bretagne.
- Gilles J : Dans la Tourmente. Ed. De la Cité.
- Hulin B : L'oeuvre de Vauban et ses collaborateurs.
- Le Guennec : Le Finistère monumental.
- Le Nestour : Le théâtre entre deux marées.
- Le Roy T : La guerre sous-marine en Bretagne 1941-1948.
- Menut G : (G.M. dans le texte) A l'Aber-Wrac'h, jadis.
- de Riverieux : mémoires.
- Le Télégramme.

Je remercie MM. ABILY, LE NESTOUR, DE ROEK pour leur collaboration.



Petit Glossaire des termes Techniques

| | | | |
|-------------------------------|---|---------------------------------|--|
| Banquette | Emplacement surélevé permettant à un tireur d'être à bonne hauteur pour tirer par-dessus le parapet. Les tranchées de combat ont une banquette. | Enceinte | Obstacle continu (palissade, mur...) entourant un ouvrage ou une place forte. |
| Barbette (tir en...) | Tir au-dessus du parapet, lorsqu'il n'y a pas de créneaux. | Eclipse (tourrelle à...) | Tourelle qu'un système équilibré élève pour permettre le tir de son artillerie, puis abaisse pour la mettre à l'abri. |
| Bastille | Ouvrage extérieur construit devant une porte pour la protéger. | Escarpe | Paroi intérieure du fossé. |
| Bastion | Ouvrage bas, de plan pentagonal, en saillie sur une enceinte et flanqué sur toutes ses faces extérieures. | Flanc | Les deux surfaces reliant les épaules d'un bastion aux courtines adjacentes. |
| Batterie | Casemate pour deux canons ou davantage. | Fortification permanente | Ensemble d'ouvrages fortifiés, généralement en maçonnerie ou en béton et cuirassements, réalisés dès le temps de paix. |
| Béton armé | Béton renforcé intérieurement par des tiges d'acier nommées armatures. | Fossé | Obstacle creusé, de forme allongée : il peut être sec ou en eau. |
| Caponnière | Petite casemate de flanquement, adossée à l'escarpe et défilée dans le fossé. | Front | Côté d'un ouvrage faisant face à la progression de l'ennemi. |
| Casemate | Local fermé, voûté ou bétonné et comportant une embrasure pour un canon. Voir batterie. | Front bastionné | Ensemble de courtines et de bastions alternés dont toutes les parties se flanquent réciproquement. |
| Chemin couvert | Passage continu défilé, aménagé au-dessus de la contrescarpe et pourvu d'une banquette permettant de tirer sur le glacis. | Glacis | 1. Renforcement de la base d'un mur par un massif de maçonnerie extérieur, dont le dessus est en plan incliné. 2. Large surface plane, partant du chemin couvert d'un front bastionné et inclinée vers l'extérieur. |
| Citadelle | Fort, généralement imbriqué dans une place forte, mais susceptible d'une défense autonome. Il forme le réduit. | Gorge | Côté d'un ouvrage opposé au front. |
| Coffre de contrescarpe | Petite casemate aménagée dans la contrescarpe, pour battre le fossé. | Ligne | Ensemble formé par un obstacle linéaire et des ouvrages de défense actifs, en vue de s'opposer à la progression d'un adversaire dans une direction déterminée. |
| Contrefort | Massif de maçonnerie adossé à un mur ou à une tour pour renforcer. | Orillon | Tour semi-circulaire ou carrée masquant le flanc d'un bastion. |
| Contregarde | Ouvrage extérieur, triangulaire, emboîtant les faces d'un bastion pour le couvrir. | Ouvrage | Construction fortifiée isolée, ou autonome si elle fait partie d'un ensemble. |
| Contrescarpe | Paroi extérieure du fossé. | Parapet | 1. Mur d'épaisseur réduite, en avant du chemin de ronde, pour la protection des tireurs. 2. Élévation de terre, du côté extérieur d'une tranchée. La surface extérieure d'un mur. |
| Courtine | Portion de muraille comprise entre deux tours, ou deux bastions. | Parément | Pout que l'on peut relever pour faire une coupure devant l'entrée. |
| Demi-lune | Ouvrage extérieur, de forme triangulaire, placé en avant du fossé, dans l'intervalle entre deux bastions, pour couvrir la courtine. | Pont-levis | Surépaisseur de la base d'un mur, dont le dessus est en plan incliné. |
| Défilément | Disposition d'un local telle que les crêtes ou les masses couvertes débordent aux vues de l'assaillant le personnel placé à l'intérieur. | Talus | Ouvrage de défense en terre combinant des fossés et des levées. |
| Donjon | Maîtresse tour d'un château fort. | Retranchement | |